



REHABILITATION DE LA MAISON DU DON DU SANG A ANGERS

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Etablissement

Français du Sang

50 avenue Marcel
Dassault – BP 40661
37206 Tours Cedex 3
T +33 2 72 96 00 45

BUREAU DE CONTRÔLE

SOCOTEC

T + 33 6 11 23 42 23
T + 33 6 47 92 49 12

CONTRÔLEUR SPS

BUREAU VERITAS

T + 33 6 73 67 01 88

MAÎTRISE D'OEUVRE

ARCHITECTE

Berranger et Vincent

Architectes

14 rue Racine
44000 Nantes
T +33 2 51 72 37 82

ECONOMISTE

E²

5 rue des Immeubles
Industriels 75011 Paris
T +33 1 88 48 85 94

ACOUSTICIEN

ART ACOUSTIQUE

5 rue d'Alsace
75010 Paris
T + 33 1 88 32 96 35

BET STRUCTURE

AREST

Za la Forêt
8 rue Chante Merle
44140 Le Bignon
T + 33 3 20 14 56 80

BET FLUIDES ET THERMIQUE

KYPSELI

2 Place Dugast Matifeux
85600 Montaigu-
Vendée
T + 33 6 29 84 92 15 (CVC)
T + 33 6 70 02 57 84 (ELEC)

Affaire **EFS ANGERS**

Phase **DCE**

Date : **12.06.2026**

CCTP LOT 04 – MENUISERIES INTERIEURES (Cpis Installations de chantier)

SOMMAIRE

4.1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES	4
4.1.1 PREAMBULE	4
4.1.2 CONNAISSANCE DU PROJET - VISITE OBLIGATOIRE SUR SITE	4
4.1.3 PHASAGE	5
4.1.4 CHANTIER	5
4.1.4.1 État des lieux (Constat d'huissier)	5
4.1.4.2 Organisation du chantier	5
4.1.4.3 Gestion des installations de chantier provisoires	5
4.1.5 OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE	6
4.1.5.1 Plans et notes de calcul	6
4.1.5.2 Nettoyage et remise en état des lieux	7
4.1.5.3 Tri et gestion des déchets	7
4.1.5.4 Étanchéité à l'air	7
4.1.6 REGLEMENTATIONS (DTU & NFP)	8
4.1.6.1 Généralités	8
4.1.6.2 DTU	8
4.1.6.3 NFP	8
4.1.7 GENERALITES	9
4.1.8 CHOIX DES MATERIAUX	9
4.1.9 PROTECTION DES OUVRAGES INTERIEURS - GENERALITES	10
4.1.9.1 Insecticide et fongicide (article 2.3 de DTU 36.1)	10
4.1.9.2 Incendie	10
4.1.9.3 Protection des éléments en acier	10
4.1.10 PRODUITS SEMI-FINIS	11
4.1.10.1 Contreplaqués	11
4.1.10.2 Panneaux de fibres	11
4.1.11 COLLES	11
4.1.12 CONDITIONS GENERALES APPLICABLES A TOUTES LES MENUISERIES	11
4.1.12.1 Généralités	11
4.1.12.2 Normalisation	11
4.1.12.3 Détails d'exécution en finition	11
4.1.13 TOLERANCES DE DIMENSIONS	12
4.1.13.1 Sur les pièces	12
4.1.13.2 Sur les ouvrages	12
4.1.14 SPECIFICATIONS DES MENUISERIES INTERIEURES	12
4.1.14.1 Poteaux d'ossature : huisseries, bâtis	12
4.1.14.2 Portes planes	13
4.1.14.3 Portes coupe-feu	13

4.1.14.4 Habillages divers	13
4.1.15 POSE DES OUVRAGES	13
4.1.15.1 Stockage sur chantier	13
4.1.15.2 Pose	13
4.1.16 QUINCAILLERIE	14
4.1.16.1 Normalisation	14
4.1.16.2 Qualité	14
4.1.16.3 Protection	14
4.1.16.4 Choix des quincailleries	14
4.1.16.5 Pose des quincailleries	14
4.1.16.6 Organes de suspension	14
4.1.16.7 Organes de fermeture	14
4.1.17 VOLET ACOUSTIQUE - CONDITIONS D'EXECUTION	15
4.1.17.1 Tolérances de pose	15
4.1.17.2 Joints	15
4.1.17.3 Seuils	16
4.1.17.4 Calfeutrement des cadres d'hubriserie	16
4.1.17.5 Bruits occasionnés par la manœuvre des portes et des accessoires	16
4.1.17.6 Dispositifs anti-panique	16
4.1.17.7 Coordination des portes, accessoires, et plaquage de finition	16
4.1.17.8 Dommages pendant les travaux	17
4.1.17.9 Protection sur le chantier	17
4.1.18 OBJET DU MARCHE	17
4.1.18.1 Travaux prévus au présent lot	17
4.1.18.2 Travaux non prévus au présent lot	17
4.1.18.3 Percements et scellements	17
4.1.18.4 Échantillons - Contrôle et Essais	17
4.1.19 VOLET ENVIRONNEMENTAL POUR TOUS LES MATERIAUX	18
4.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES	19
4.2.1 INSTALLATION DE CHANTIER	19
4.2.1.1 Constat d'hubrisier	19
4.2.1.2 Démarche administrative	19
4.2.1.3 Phasage	19
4.2.1.4 Installations de chantier / base vie	19
4.2.1.5 Branchements provisoires	20
4.2.1.6 Panneau de chantier	20
4.2.1.7 Clôture de chantier (délimitation de l'espace extérieur réservée aux bennes)	20
4.2.1.8 Moyens de levage - Approvisionnement - Évacuations	21
4.2.1.9 Signalétique provisoire de chantier	21
4.2.1.10 Cloisonnement provisoire de chantier (liée au phasage)	21
4.2.1.11 Kitchenette provisoire	22
4.2.1.12 Porte provisoire de fermeture (entre espace collation provisoire et stockage)	22
4.2.1.13 Brise-vue mobile (travaux de couloir)	22
4.2.1.14 Gestion des déchets	22
4.2.1.15 Nettoyage	23
4.2.2 DEPOSE DES BLOCS PORTES EXISTANTS NON CONSERVÉES	23
4.2.3 BLOCS PORTES BOIS	23
4.2.3.1 Généralités	23
4.2.3.2 Organigramme des serrures – Clés	23
4.2.3.3 Hubriseries	24
4.2.3.4 Vantaux	25
4.2.3.5 Finitions	25
4.2.3.6 Ferrage	26
4.2.3.7 Oculus rectangulaire	26

4.2.3.8 Serrures	26
4.2.3.9 Cylindres	27
4.2.3.10 Béquilles	28
4.2.3.11 Ferme-Porte	28
4.2.3.12 Condamnation du semi-fixe	29
4.2.4 ENSEMBLES VITRES PF ET CF 1/2 H	29
4.2.5 TRAPPES DE VISITES DES GAINES TECHNIQUES	31
4.2.6 PLINTHES	32
4.2.7 SUR-PLINTHES A RECOUVREMENT BOIS	32
4.2.8 MIROIRS	32
4.2.9 HABILLAGES (Chambranles)	33
4.2.10 BUTOIRS DE PORTES	33
4.2.11 BANQUE D'ACCUEIL - MOB 701	33
4.2.12 MEUBLE DE RANGEMENTS BAS - MOB 702	34
4.2.13 PLACARDS DE RANGEMENTS AVEC PORTES + ALCÔVE AVEC ASSISE - MOB 703	35
4.2.14 MEUBLES BUREAUX AVEC RANGEMENTS - MOB 710	36
4.2.15 MEUBLES EVIERS DE L'ESPACE PRELEVEMENTS - MOB 720	37
4.2.16 MEUBLE ASSISE + MEUBLE DE RANGEMENT BAS - MOB 721	38
4.2.17 MEUBLE ASSISE + MEUBLE DE RANGEMENT BAS - MOB 722	40
4.2.18 MEUBLES BUREAUX MOBILES AVEC RANGEMENTS POUR INFIRMIERES - MOB 723	41
4.2.19 MEUBLES BUREAUX AVEC RANGEMENTS POUR INFIRMIERES - MOB 724	42
4.2.20 MEUBLE KITCHENETTE DE L'ESPACE CUISINE - MOB 730	42
4.2.21 MEUBLE EVIER AVEC RANGEMENTS DE L'ESPACE CUISINE - MOB 731	44
4.2.22 CLAUSTRAS SEPARATIF ENTRE ACCUEIL ET COLLATION	45
4.2.23 CREDENCE SUR FONTAINE A EAU	46
4.2.24 HABILLAGES MURAUX ACOUSTIQUES EN BOIS	46
4.2.25 HABILLAGE MURAUX LISSES EN PANNEAUX BOIS (Au droit du démultiplicateur d'impact)	47
4.2.26 HABILLAGE MURAUX LISSES EN PANNEAUX BOIS SUR AUTRES LOCAUX	47
4.2.27 TABLETTES BOIS DE FERMETURE DES BÂTIS SUPPORT	48
4.2.28 Rideaux occultants acoustiques de l'espace - Repos malaise	49
4.2.29 PLANS DE SECURITE INCENDIE	49
4.2.30 CLOISONS MOBILES BOIS	50
4.2.31 DIVERS	50
4.2.31.1 Combinaisons	50
4.2.31.2 Précisions complémentaires	50

4.1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

4.1.1 PREAMBULE

Le présent CCTP a pour but de faire connaître le programme de la construction, le mode d'exécution et la mise en œuvre des matériels et matériaux permettant la réhabilitation de la maison du don du sang à Angers (49000).

Il n'est pas limitatif, en conséquence, l'entrepreneur devra prévoir dans son offre :

a) La valeur de tous les plans nécessaires à la réalisation des ouvrages à remettre au maître de l'œuvre en tout début d'exécution des travaux.

b) Tous les travaux indispensables, dans l'ordre général et par analogie étant entendu qu'il doit assurer le parfait et complet achèvement des ouvrages en ce qui concerne son lot, sans qu'il puisse prétendre à aucune majoration du prix forfaitaire pour raison d'omission aux plans et devis descriptif.

Les prix et quantités qui seront portés à la Décomposition du Prix Global Forfaitaire (DPGF) de l'entreprise s'entendent, compte tenu de toutes sujétions aux prescriptions découlant du présent CCTP, des plans, du cahier des clauses administratives particulières et clauses administratives générales, des règlements en vigueur et des règles de l'art, pour un complet et parfait achèvement des ouvrages quand bien même les travaux ne seraient mentionnés que dans l'une des pièces indiquées ci-dessus ou omis, mais découleraient de l'intervention logique à la limite entre deux lots.

Toutes les incertitudes relatives aux documents du présent dossier devront être levées au stade de l'étude et aucune réclamation postérieure à la remise de l'offre, émise par suite d'une imprécision, d'une contradiction ou de toutes imperfections desdits documents, ne sera admise.

La responsabilité de l'entrepreneur subsiste entièrement, tant en ce qui concerne la solidité des ouvrages, vices ou malfaçons, qu'en ce qui concerne les accidents qui pourraient en être la conséquence pendant l'exécution des travaux.

L'entrepreneur sera responsable des dommages de toutes natures qui pourraient résulter de l'exécution de ses ouvrages.

Les justifications de comportement au feu des matériaux devront nous être transmis en phase exécution.

La conformité aux essais devront nous être transmis en phase exécution.

4.1.2 CONNAISSANCE DU PROJET - VISITE OBLIGATOIRE SUR SITE

Nota : Visite de site pour les entreprises obligatoire pour remise d'une offre contre remise d'une attestation de visite.

Il est spécifié que par le fait du dépôt de son offre, l'entrepreneur reconnaît implicitement :

- S'être rendu sur place ;
- Avoir fait évaluer l'importance des travaux à effectuer, la disposition des lieux, et toutes les sujétions d'exécution que peut comporter l'opération envisagée ;
- Avoir demandé tout renseignement complémentaire éventuel. Aucune indemnité, ni plus-value sur les prix ne sera accordée du fait des sujétions rencontrées en cours de travaux pour difficultés inhérentes ayant pu être appréhendées avant la remise de son offre.

Dans la description des ouvrages, le maître d'œuvre s'est efforcé de renseigner l'entrepreneur sur la nature des travaux à effectuer, mais il convient de signaler que cette description n'a pas de caractère limitatif.

Il ne pourra réclamer, notamment, aucun supplément consécutif à une omission, erreur ou imprécision éventuelle autant dans les documents graphiques, descriptifs.

Du fait de sa qualification, il appartient à l'entreprise de prévoir le détail des sujétions et toutes fournitures et ouvrages nécessaires à la réalisation parfaite de ses travaux.

4.1.3 PHASAGE

L'offre de l'entreprise devra intégrer le phasage et le planning de l'opération et l'impact sur ses interventions qui seront étalées dans le temps. En répondant à l'offre, l'entreprise confirme avoir pris connaissance des plans de phasage joints à cet appel d'offre ainsi que du planning général du chantier.

4.1.4 CHANTIER

4.1.4.1 État des lieux (Constat d'huissier)

Il appartient au titulaire du lot menuiseries intérieures de prendre à sa charge les frais de constats d'huissier pour l'établissement des états des lieux avant commencement et après achèvement des travaux.

Il sera à réaliser avant le commencement des travaux en présence du titulaire et du Maître d'Ouvrage.

Les constats devront inclure photos et commentaires écrits, lors de leur rédaction, diffusés à l'ensemble de la Maîtrise d'Œuvre.

A noter : Toutes les réparations de dommages causés aux "existants" sont à la charge du titulaire responsable.

4.1.4.2 Organisation du chantier

Nota 1 :

Au fur et à mesure de l'avancement des démolitions et curage du bâtiment, le niveau 0,00 des constructions et la hauteur de 1,00 m au-dessus du sol fini de chaque niveau seront marqués sur la maçonnerie brute des ouvrages par le titulaire du lot sols durs et sols souples en charge du trait de niveau. Un repère fixe sera installé dans une zone accessible pendant toute la durée du chantier.

Nota 2 :

Le lot menuiseries intérieures sera titulaire du compte prorata. Il sera responsable de la gestion des bennes chantier, ainsi que des cloisonnements provisoires.

4.1.4.3 Gestion des installations de chantier provisoires

Elle sera confiée au titulaire du lot Aménagements intérieurs (Menuiseries Intérieures).

4.1.5 OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

4.1.5.1 Plans et notes de calcul

L'entreprise titulaire du marché de travaux du présent lot devra établir les plans de fabrication et de chantier.

Dans le mois de sa désignation, le titulaire du lot devra remettre un échéancier de remise de documents.

Elle constituera dès sa désignation par le maître de l'ouvrage, un dossier rassemblant un ensemble complet des plans des différents ensembles, des différents détails et coupes nécessaires à leur compréhension, les notes de calculs, les documentations, etc.... concernant les systèmes et procédés utilisés et les fournitures proposées, qu'elle devra soumettre à l'agrément du maître d'œuvre et du bureau de contrôle.

Ces agréments ne diminueront en rien la responsabilité de l'entreprise.

Dans le cas où l'entreprise souhaiterait avec l'accord de la maîtrise d'œuvre opter pour un mode d'exécution autre que celui proposé par le bureau d'études de structure l'ensemble des études afférentes à ce procédé sera à charge de ladite entreprise. L'incidence sur le planning d'exécution des travaux est à valider par l'OPC et le maître d'œuvre. Il y aura lieu de tenir compte des incidences sur les autres corps d'état.

L'entrepreneur doit dans le délai fixé par la maîtrise d'œuvre établir tous les dessins d'atelier des ouvrages jugés utiles par cette dernière. Éventuellement, et sans qu'il puisse en résulter une augmentation du montant du marché des travaux, l'entreprise sera tenue d'apporter à ces documents les modifications que la maîtrise d'œuvre et le bureau de contrôle jugeront utiles d'apporter pour respecter les règlements et normes en vigueur ou simplement dans l'intérêt de la construction.

Ces dessins sont établis d'après le projet de la maîtrise d'œuvre qui en définit les principes clairement. Ils doivent respecter les dispositions et principes des plans et CCTP en tous points.

Ces plans et dessins sont cotés et établis à une échelle qui ne peut être inférieure à :

- 1/10ème pour les vues en élévation, 1/20e pour les élévations
- 1/1 ou 1/2 pour les détails. Les détails au 1/5e 1/10e sont aussi pertinents selon les lots

Ces plans et dessins doivent faire apparaître tous les détails d'exécution et notamment :

- Les formes et profils des éléments constitutifs,
- Les détails d'assemblages,
- Les principes, détails et types de fixation,
- Les détails des habillages et calfeutrements,
- Les renseignements particuliers concernant les ouvrages.

Ces plans et détails seront remis à la maîtrise d'œuvre pour approbation, après mise au point commune éventuelle ces éléments serviront de base à l'exécution.

L'entreprise transmettra avant toute exécution un dossier complet pour chaque type d'ouvrages : des matériaux prévus à mettre en œuvre accompagné des procès-verbaux d'essai, de classement et d'avis techniques.

Les travaux ne devront en aucune façon être commencés si l'entreprise n'a pas reçu l'agrément de principe de la maîtrise d'œuvre sur le dossier présenté ainsi que l'agrément du contrôleur technique.

4.1.5.2 Nettoyage et remise en état des lieux

Pendant la durée du chantier l'entreprise doit maintenir le chantier dans un bon état de propreté pour la partie qui lui incombe.

Elle devra notamment l'évacuation de ses déchets et matériaux non utilisés jusqu'aux bennes mises en place sur le chantier pour le tri sélectif ainsi que le nettoyage de toutes les salissures, projections, taches ... qu'elle peut avoir occasionné pendant l'exécution des travaux.

L'entreprise doit la protection de ses ouvrages durant toute la durée du chantier et ce jusqu'à réception.

4.1.5.3 Tri et gestion des déchets

Dans le cadre de la présente opération il sera mis en œuvre une procédure de gestion des déchets de chantier.

L'incidence sur tous les lots de la consultation est la suivante :

- Les entreprises devront trier tous leurs déchets et les évacuer jusqu'aux bennes installées sur le chantier prévu à cet effet.

Ne sont pas concernés par le tri des déchets :

- Les gravats, déchets et terres provenant de terrassements

4.1.5.4 Étanchéité a l'air

Dans le cadre du projet, des inspections visuelles de la nature et de la mise en œuvre des matériaux et composants au niveau des liaisons sensibles seront réalisées tout au long du chantier. L'entreprise doit toute sujétion afin d'assurer l'étanchéité à l'air de son lot (adhésif spécifique, pare-vapeur, mousse pré-comprimée, membrane d'étanchéité, calfeutremments...).

D'autre part des mesures en cours et en fin de chantier seront réalisées par le système de la « porte soufflante ». Les valeurs seront mesurées selon la norme NF EN 13829 « Performance thermique des bâtiments - Détermination de la perméabilité à l'air des bâtiments. Méthode de pressurisation par ventilateur » de février 2001.

Un premier test sera réalisé avant le second œuvre, sur quelques locaux définis en cours de chantier, en fonction de l'avancement du chantier et des possibilités de « neutralisation » des zones pour garantir la mise sous-pression.

Un test final sera réalisé avant la réception sur l'ensemble du bâtiment.

Chaque entreprise étant responsable de l'objectif à atteindre.

4.1.6 REGLEMENTATIONS (DTU & NFP)

4.1.6.1 Généralités

Les fournitures et travaux du présent corps d'état seront soumis aux prescriptions techniques unifiées établies par le cahier du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment ; ainsi qu'aux normes françaises et DTU en vigueur à la date de remise des offres.

4.1.6.2 DTU

- Cahiers des clauses techniques et clauses spéciales DTU n° 36.1 "Menuiseries Bois", compris annexes 1 à 16 inclus ;
- Le fascicule n° 36.1 et 37.1 du cahier des prescriptions communes aux menuiseries en bois et métalliques ;
- Cahier des charges DTU n° 37.1 "Menuiseries métalliques et additif"
- Le fascicule n° 37.1 du cahier des prescriptions communes ;
- DTU 39 Travaux de miroiterie et de vitrerie.

4.1.6.3 NFP

- NFB 50-001 - Nomenclature des bois
- NFB 50-001 - Erratum
- NFB 50-002 - Vocabulaire des bois - Caractéristiques
- NFB 50-004 - Contreplaqués - Vocabulaire
- NFB 51-001 - Caractéristiques technologiques et chimiques des bois
- NFB 51-002 - Caractéristiques physiques et mécaniques des bois
- NFB 51-004 - Détermination du degré d'humidité
- NFB 51-140 - Panneaux de fibres - Mesurage des dimensions de la rectitude et de l'équerrage des panneaux
- NFB 51-240 - Panneaux de particules - Mesurage des dimensions de la rectitude et de l'équerrage des panneaux
- NFB 51-340 - Contreplaqué - Mesurage des dimensions, de la rectitude et de l'équerrage des panneaux
- NFB 52-001 - Règles d'utilisation du bois dans les constructions Qualités des bois et contraintes admissibles
- NFB 53-100 - Sciages de bois résineux - Dimensions normales : épaisseurs, largeurs et longueurs
- NFB 53-501 - Classement d'aspect des bois indigènes : sciages avivés de feuillus durs
- NFB 53-502 - Classement d'aspect des bois indigènes : sciages avivés de sapin et d'épicéa
- NFB 53-503 - Classement d'aspect des bois indigènes : sciages avivés de pin maritime
- NFB 53-504 - Classement d'aspect de panneaux contreplaqués à plis
- NFB 53-510 - Bois de menuiserie - Nature et qualité
- NFB 55-004 - Classement des lambris avec et sans baguettes en bois de pin maritime
- NFP 20-102 - Vocabulaire du bois
- NFP 23-302 - Portes planes intérieures en bois - Terminologie et caractéristiques générales
- NFP 23-303 - Portes planes intérieures en bois - Portes de communication
- NFP 23-401 - Huisseries
- NFP 23-402 - Bâtis
- NFP 23-421 - Bâtis intérieurs à imposte
- NFP 23-431 - Huisseries à imposte
- NFP 26-101 - Serrures (définitions - classification - désignation)
- NFP 26-102 - Crémones (définitions - classification - désignation)
- NFP 26-301 - Caractéristiques générales des serrures de bâtiment
- NFP 26-303 - Crémones - Caractéristiques et essais
- NFP 26-304 - Articles de quincaillerie en applique - Caractéristiques générales
- NFP 26-306 - Paumelles à lames pour menuiserie bois
- NFP 26-306 - Modificatif (Juin 1975)
- NFP 26-313 - Essais mécaniques des béquilles
- NFP 26-401 - Pattes à scellement

NFP 26-402 - Équerres
NFP 26-403 - Verrou à entailler et à gâche plate
NFP 26-405 - Ensemble entrée-béquille - Caractéristiques particulières
NFP 26-409 - Serrures à mortaiser verticales dites de 135, simples
NFP 26-410 - Boutons et béquilles indépendants à cylindre incorporé - Caractéristiques particulières
NFP 26-411 - Béquilles en alliages non ferreux et accessoires
NFP 26-414 - Serrures à mortaiser verticales dites de 150 et de sûreté à gorges
NFP 26-415 - Serrures à mortaiser verticales dites de 150 et de sûreté à cylindres
NFP 26-418 - Penture à col élargi
NFP 26-419 - Penture sans col

4.1.7 GENERALITES

Ce corps d'état comprend les huisseries, les bâtis et contrebâtis, les portes ainsi que les menuiseries complémentaires.

Les essences, les choix d'aspect, les qualités technologiques, physiques et mécaniques des bois utilisés ainsi que des matériaux dérivés du bois, tels que contreplaqué, panneaux de fibres, panneaux de particules doivent être conformes aux dispositions prévues par les normes françaises.

Tous autres matériaux entrant dans la fabrication des menuiseries, notamment la tôle pliée pour huisseries et bâtis, doivent être conformes aux normes.

Si les menuiseries comportent la mise en œuvre de matériaux non normalisés, ceux-ci doivent être agréés préalablement par le maître de l'œuvre.

4.1.8 CHOIX DES MATERIAUX

Les documents particuliers du marché fixent, dans le cadre des normes les caractéristiques des matériaux pour chacun des ouvrages à réaliser.

Si la fixation de ces caractéristiques est laissée à l'initiative de l'entrepreneur, celui-ci doit les choisir dans le cadre de la démarche HQE, en fonction de la nature des travaux à exécuter, des conditions auxquelles doivent répondre les ouvrages et du mode.

L'ensemble des bois utilisés par l'entrepreneur du présent corps d'état pour la totalité de l'opération devra être « ECO CERTIFIE » selon le référentiel PEFC ou FSC.

Il est rappelé au présent corps d'état que les matériaux composites de types stratifiés et fibres de bois, ainsi que les colles devront être impérativement choisis dans les gammes utilisant les nouveaux produits de traitements et colles à faible émission de COV et de formaldéhyde.

Qualité sanitaire des matériaux en contact avec l'air intérieur :

La qualité sanitaire de tous les matériaux en contact avec l'air intérieur : Revêtements intérieurs, menuiseries intérieures et extérieures, cloisons, peintures, ... devra être connue. Ainsi, tous ces matériaux devront soit :

- Être de classe A+ pour les émissions de COVT et formaldéhydes au sens du décret du 23 mars 2011,
- Justifier d'une teneur en COVT < 1000 µg/m³ et d'une teneur en formaldéhydes < 10 µg/m³.
- L'étiquetage "qualité air intérieur" devra être fourni par l'entreprise

De plus, l'entreprise fournira lorsqu'il existe les fiches de Données Environnementales et Sanitaires ou tous autres documents (fiches de sécurité et environnement, fiches de produits, etc...), pour les revêtements solides et isolants mis en œuvre de façon à pouvoir identifier les caractéristiques environnementales et sanitaires des matériaux (COV, formaldéhydes, etc...).

L'entrepreneur du présent corps d'état devra se conformer à l'article 2.2 du DTU n° 36.2 pour les bois comportant de l'aubier.

NOTA IMPORTANT : Sera interdite, l'utilisation d'essences de bois recensées dans les documents suivants.

- Les annexes I, II et III de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (C.I.T.E.S) ;
- La liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

En outre, dans le cas d'utilisation de bois exotique, l'entrepreneur fournira une notice indiquant :

- Les informations relatives à l'essence (nom scientifique et appellation commerciale) ;
- Le pays d'origine ;
- L'impact de l'exploitation forestière sur l'environnement et le développement des populations locales ainsi que le cycle de vie du produit.

Ces informations doivent être certifiées par un organisme indépendant du fournisseur et de l'exploitant. L'engagement s'applique à tous les intermédiaires mandatés dans la chaîne de construction des architectes aux entrepreneurs.

4.1.9 PROTECTION DES OUVRAGES INTERIEURS - GENERALITES

4.1.9.1 Insecticide et fongicide (article 2.3 de DTU 36.1)

Le choix des produits de traitement par l'entrepreneur sera effectué en évitant chaque fois possible, les produits étiquetés Xh (Nocifs) ou T/T (Toxiques).

Chaque fois que possible, on privilégiera des bois naturellement durables dans les expositions (classes de risque biologique) auxquels ils sont soumis ; on évitera ainsi le besoin de traitement chimique.

Lorsque des produits de traitement seront néanmoins nécessaires, on évitera la présence de métaux lourds, en particulier les produits de traitement des bois seront prévus sans chrome, ni arsenic.

Pour ce genre de protection, il est indispensable d'utiliser des produits présentant une homologation au moins difficilement délavable (label de qualité "CTB-F") conformément à l'article 2.51 du DTU nE36.1. Ces travaux sont à la charge du présent corps d'état.

Toutefois, il est rappelé au présent corps d'état qu'il est recommandé dans le cadre de la démarche HQE, de proposer des bois naturellement durables (aucun traitement nécessaire si possible).

4.1.9.2 Incendie

Conformément à la réglementation pour les immeubles recevant du public.

4.1.9.3 Protection des éléments en acier

Les huisseries et leurs aiguilles doivent, avant pose par l'entrepreneur, avoir été protégées sur toutes leurs faces contre l'oxydation par un traitement anticorrosion, conformément à l'article 2.3 du cahier des charges du DTU 25.31 (éléments métalliques en contact avec des cloisons en carreaux de plâtre).

4.1.10 PRODUITS SEMI-FINIS

Nota : Nécessité de respecter le classement E1 selon la norme.

4.1.10.1 Contreplaqués

Les faces en bois apparent, destinées à rester visibles sont au moins de la classe B de la norme NFB 53.505.
Les faces destinées à rester visibles mais devant être peintes sont au moins de la classe C.
Les faces destinées à être cachées sont au moins de la classe D.

4.1.10.2 Panneaux de fibres

Les spécifications ci-après s'appliquent aux panneaux de fibres tels qu'ils sont définis dans le projet de norme en application B 51.100.

Dans les locaux à humidité importante, les panneaux mi durs, durs et extra durs, doivent recevoir une protection superficielle de la face exposée et les panneaux tendres ne peuvent être utilisés sans traitement spécial à la fabrication.

Pour certains emplois particuliers, il conviendra d'utiliser les panneaux spéciaux fabriqués ou traités pour ces usages.

4.1.11 COLLES

Pour les ouvrages intérieurs dont les bois se trouvent en permanence à une humidité inférieure à 16%, tous les types de colles à faible émission de COV peuvent être utilisés à condition qu'ils soient adaptés et qu'ils assurent une bonne tenue en service.

Nota : Nécessité de respecter l'étiquette A+

4.1.12 CONDITIONS GENERALES APPLICABLES A TOUTES LES MENUISERIES

4.1.12.1 Généralités

Les menuiseries devront être fabriquées conformément aux spécifications des pièces du marché, notamment en ce qui concernent les types, les dimensions, les sections et les équipements.

4.1.12.2 Normalisation

Les différents ensembles fabriqués, leur type, leurs dimensions et tolérances, leur mode d'assemblage, etc..., doivent être conformes aux normes françaises existantes.

4.1.12.3 Détails d'exécution en finition

- a) Les pièces de bois des ouvrages seront d'un seul tenant dans leur longueur ou en plusieurs parties avec approbation préalable du maître d'œuvre : dans ces derniers cas, les bois aboutés doivent présenter une rigidité et une durabilité équivalentes à celles des pièces de même bois d'un seul tenant ;
- b) Les pièces de bois des ouvrages peuvent être exécutées en deux ou plusieurs parties, collées sur chant ou à plat, mais soumises à l'accord préalable du maître d'œuvre ;
- c) Les parements apparents doivent être affleurés et poncés, les rives droites sans épaufures, exemptes de trace de sciage et de flache et les abouts apparents dressés ;

- d) Toute trace de flache est également exclue sur les bois bruts apparents ;
- e) Sur les parements vus, les têtes de pointes tête d'homme et de chevilles métalliques doivent être chassées à une profondeur d'au moins 1 mm ;
- En outre, sur les ouvrages en bois apparent, les traces de pointes sont parfaitement bouchées de manière à les rendre invisibles.
- f) Dans les raccords de mouluration, les contre-profiles sont admis ;
- g) Il est interdit de dissimuler les défauts d'assemblages ou ceux du bois, notamment au moyen de mastic ;
- h) Le bouchonnage des nœuds peut être effectué pour les bois devant être peints, à condition d'être exécuté avec des bouchons de même essence, collés en respectant le sens du fil du bois.
- i) Finition peinture ou lasure de tous les ensembles menuisés et boiseries apparentes.

4.1.13 TOLERANCES DE DIMENSIONS

4.1.13.1 Sur les pièces

Les tolérances des dimensions sur les pièces sont conformes aux normes existantes.

4.1.13.2 Sur les ouvrages

Les parties mobiles, vantaux, etc..doivent fonctionner sans difficulté, le jeu entre elles et les parties fixes doit être celui qui est prévu par les normes pour les ouvrages traditionnels ou, à défaut, ne pas excéder 3 mm avant peinture, le bois étant stabilisé à l'humidité requise pour la réception.

4.1.14 SPECIFICATIONS DES MENUISERIES INTERIEURES

4.1.14.1 Poteaux d'ossature : huisseries, bâtis

Structure :

La structure de ces éléments peut être, soit massive, soit lamellée à partir d'éléments collés, à condition que la résistance soit au moins équivalente à celle que présente une structure massive.

La feuillure de fermeture doit correspondre à l'épaisseur de l'ouvrant augmentée de 3 mm et sa hauteur ne pas être inférieure à 13 mm.

A l'exception des bâtis et contre-bâtis, les parties des poteaux et traverses en contact avec la maçonnerie doivent être nervurées.

Outre les feuillures, les huisseries et bâtis comporteront des gorges pour conducteurs électriques.

Les abouts de montants et de traverses des huisseries doivent être dérasés aux deux faces pour le passage de l'enduit.

Éléments métalliques :

La fourniture des huisseries, bâtis et contre-bâtis profilés en tôle pliée ou en feuillard formé aux galets doit être conforme aux dispositions portées dans le cahier des charges "Menuiseries métalliques" DTU n° 37.1.

La qualité des aiguilles d'huisseries et des poteaux en fer croix est celle définie au cahier des charges applicables aux travaux de menuiseries, ferronnerie, quincaillerie.

4.1.14.2 Portes planes

Les portes intérieures doivent répondre aux essais prévus par la norme P 23.301.

Les portes planes destinées à recevoir des feuillures ou des quincailleries spéciales, doivent comporter, à défaut de largeur du cadre des renforts ou fourrures complémentaires.

Parcloses pour oculus. Les parcloses de vitrage sont obligatoires sur toutes les portes intérieures vitrées.

4.1.14.3 Portes coupe-feu

Les portes de service coupe-feu seront exécutées suivant les prescriptions du descriptif.

4.1.14.4 Habillages divers

Les types et caractéristiques des habillages et éléments divers de menuiserie sont ceux définis au présent descriptif.

4.1.15 POSE DES OUVRAGES

4.1.15.1 Stockage sur chantier

Les distributions devront être stockées dans un local à l'abri des intempéries.
Ce local devra être suffisamment ventilé pour que les bois ne puissent s'altérer.
Le stockage devra permettre une libre circulation d'air entre les éléments stockés.

En cas d'empilage à plat, les distributions devront reposer sur des dispositifs ne risquant pas de les déformer.

Dans la mesure du possible, le stockage se fera en dehors des emballages permettant ainsi le relargage des polluants (Dans l'idéal, au moins une semaine avant la mise en place).

4.1.15.2 Pose

Les distributions seront livrées prépeintes et mises en place par le menuisier, avec exactitude, aux emplacements tracés par l'entreprise chargée du montage des cloisons, celles-ci sont maintenues en place dans des conditions telles qu'elles ne puissent subir ni déplacement ni déformation, aussi bien avant qu'après l'exécution des scellements

a) Huisseries et poteaux

La pose des huisseries implique celle des aiguilles, étrésillons ou coins nécessaires à leur maintien.

b) Bâtis et contre bâtis

Les bâtis et contre bâtis doivent permettre un cochonnet de largeur régulière de 15 mm environ sur les deux montants et traverses.

c) Protection

Après mise en œuvre, l'entrepreneur de menuiserie doit assurer la protection des arêtes de 0,10 à 1,20 m au-dessus du sol au moyen de liteaux, baguette ou tout autre dispositif approprié.

4.1.16 QUINCAILLERIE

4.1.16.1 Normalisation

Les normes relatives à la fourniture et à la mise en œuvre de la quincaillerie sont applicables.

4.1.16.2 Qualité

La nature de la quincaillerie sera celle définie dans les documents du marché.

Toutes les quincailleries employées seront de première qualité, estampillées, des premières marques françaises (SNFQ-NF-SNFQ).

D'une façon générale, le modèle de quincaillerie est déterminé par rapport à une marque. Les pièces proposées par l'entrepreneur devront être au moins de qualité égale et d'une marque de réputation établie.

Un modèle de chaque pièce de quincaillerie devra être présenté à l'architecte pour agrément.

4.1.16.3 Protection

Tous les éléments de quincaillerie sujets à l'oxydation et non soumis à mouvement devront avant pose, être revêtus d'une protection antirouille.

4.1.16.4 Choix des quincailleries

Les dimensions, le nombre et le mode de fixation des quincailleries doivent permettre de satisfaire aux essais d'ouvrages prévus par les normes en vigueur, qu'ils soient ouvrants ou fixes.

4.1.16.5 Pose des quincailleries

La fixation de la quincaillerie se fait au moyen de vis. Avant la pose, les pièces mobiles des articles de quincaillerie doivent être graissées ou huilées s'il y a lieu.

4.1.16.6 Organes de suspension

a) Paumelles

La profondeur des entailles ne doit pas excéder l'épaisseur des lames de plus de 1 mm, le fond de l'entaille doit être plan et la profondeur constante. Il sera prévu 3 paumelles par vantail.

b) Fiches à larder

Les nœuds des fiches doivent être sur une même verticale et dégagés d'au moins 2 mm de la menuiserie.

4.1.16.7 Organes de fermeture

Les entailles et mortaises nécessitées par la pose des organes de fermeture doivent être suffisantes pour permettre une manœuvre facile des parties mobiles, mais être réalisées au plus juste pour altérer le moins possible la résistance des menuiseries.

a) Becs de cane et serrures à mortaiser

A défaut de plaques de propreté conçues avec portée pour béquille, il doit être prévu sur chaque face de la porte, une rosette en applique ou entaillée. Ce dernier cas ne doit être envisagé que si l'épaisseur du bois après entaillage est suffisante pour supporter les efforts de manœuvre de la béquille.

Les gâches doivent être disposées au niveau des pênes, le jeu vertical étant ménagé vers le bas. Le bord d'attaque de la gâche doit affleurer le parement de l'huissierie.

Pour la pose encastrée, la têtère et la gâche doivent affleurer respectivement le chant de la porte et le fond de feuillure de l'huissierie avec une tolérance de 1 mm de retrait.

b) Verrous à entailler haut et bas

La gâche doit affleurer le fond de feuillure. La profondeur du trou de gâche doit être d'au moins 13 mm. Dans le cas de pose sur matériaux autres que le bois, il est fait emploi de gâches à scellement ou à douille.

c) Organes spéciaux de fermeture

Pour systèmes de verrouillage spéciaux à certains types de fermeture, l'entrepreneur se conformera aux notices de pose des fabricants

4.1.17 VOLET ACOUSTIQUE - CONDITIONS D'EXECUTION

4.1.17.1 Tolérances de pose

Les cadres d'huissierie ne doivent pas présenter de faux aplombs ou de défauts de rectitude supérieurs aux valeurs précisées ci-après :

- La tolérance sur le parallélisme des montants est de ± 2 mm ;
- La tolérance de rectitude et de niveau pour la traverse supérieure est de 2 mm pour le premier mètre et 1 mm par mètre supplémentaire avec un maximum de 4 mm ;
- En position fermée, le jeu maximum admissible sous la rive basse des vantaux est de 6 mm mesuré depuis le sol fini ou le dispositif de seuil encastré ;
- La saillie du vantail par rapport au montant ou à la traverse supérieure ne doit pas excéder 2 mm.

4.1.17.2 Joints

Les joints acoustiques périphériques en feuillure sur les montants verticaux et en traverse haute (ainsi que le dispositif de fermeture) sont ajustés afin d'établir un contact correct sur tout le pourtour du bloc-porte ou de la fenêtre. Un contact correct suppose que le joint acoustique ajusté soit mis en légère compression lorsque la porte ou la fenêtre est close. Cette légère compression doit être également répartie sur l'ensemble du pourtour. Le bloc-porte ou la fenêtre doit pouvoir être entièrement fermé sans assistance.

Les joints acoustiques ne doivent pas être interrompus par les ferrages, paumelles, pênes et autres éléments mécaniques.

Les joints et les garnitures endommagés durant la construction sont remplacés.

4.1.17.3 Seuils

Les seuils doivent être encastrés dans le sol sauf quand une disposition différente est requise. Les seuils ne doivent pas être réalisés en matières plastiques ou élastomères. Les seuils des portes doivent présenter une rigidité et une dureté, et une compatibilité parfaite avec les conditions et les charges d'exploitation des locaux qu'ils équipent.

4.1.17.4 Calfeutrement des cadres d'huissierie

L'étanchéité à l'air entre les tableaux et les cadres dormants sera assurée par un calfeutrage et un jointoiment adéquat sur les deux côtés des parois dans lesquelles les menuiseries sont posées, sur tout le périmètre du cadre. Elle pourra être réalisée, après mise en compression d'un joint de mousse à cellules ouvertes (Type COMPRIBAND de chez Trameco ou équivalent) et par application d'un mastic silicone à la pompe de part et d'autre de l'huissierie conservant ses propriétés élastiques dans le temps et approuvé par la Maîtrise d'œuvre. Dans le cas d'un espace à combler important, un calfeutrement mortier sera réalisé.

L'utilisation de mousse expansive est strictement interdite pour des huisseries acoustiques.

Seules des mousses CF acoustiques à performance $R_w + C \geq 46$ dB (type CFS-F FX des établissements HILTI ou équivalent) pourra être accepté sous réserve de l'approbation de l'acousticien pour le calfeutrement d'huissieries.

L'Entreprise doit la fourniture et la pose de tous les éléments nécessaires pour assurer une étanchéité à l'air efficace entre le bâti et la maçonnerie.

4.1.17.5 Bruits occasionnés par la manœuvre des portes et des accessoires

L'Entreprise doit suivre les recommandations suivantes pour limiter au maximum les bruits occasionnés par la manœuvre des portes des locaux critiques :

- Sélectionner des systèmes de verrouillage qui ne grincent ou ne claquent pas lorsqu'ils ferment ;
- Sélectionner des dispositifs anti-panique "silencieux". Les dispositifs anti-panique encastrés dans les battants sont en général plus silencieux que les dispositifs montés en surface ;
- Sélectionner des seuils résistants (métal ou pierre) ; des joints à balais en Néoprène produisent des bruits de frottement au contact de seuil en plastique ou en caoutchouc qui doivent en conséquence être écartés.

4.1.17.6 Dispositifs anti-panique

Les dispositifs anti-panique doivent être coordonnés avec les joints acoustiques, en particulier pour l'astragale et les joints bas et hauts, et avec les plinthes automatiques encastrée. Chaque fois que cela est possible, il faut implanter un joint acoustique ininterrompu filant sur toute la largeur des battants. Les dispositifs de verrouillage du système anti-panique ne doivent pas l'interrompre. Les dispositifs anti-panique doivent être encastrés sauf mention contraire.

4.1.17.7 Coordination des portes, accessoires, et plaquage de finition

L'approvisionnement en accessoires et en plaquages de finition du fabricant de porte doit être coordonné lorsque ces accessoires ne sont pas fournis par le fabricant de porte.

La sélection et l'installation de ces accessoires doivent être coordonnées afin qu'elles ne compromettent pas les performances acoustiques des joints acoustiques.

4.1.17.8 Dommages pendant les travaux

L'Entreprise n'installera pas de matériels ou de mécanismes endommagés ou imparfaits. Les matériels ayant subi des dommages pendant les travaux sont remplacés avant la réception finale des ouvrages.

4.1.17.9 Protection sur le chantier

L'Entreprise assurera le stockage et la protection des blocs-portes et de leurs équipements associés sur le chantier afin de prévenir tout dommage. Les menuiseries sont protégées contre les salissures diverses avant, pendant et après l'installation jusqu'à la réception finale des ouvrages. Les vantaux approvisionnés sur chantier seront stockés à l'horizontale de façon à ne pas obérer les joints de seuil.

4.1.18 OBJET DU MARCHE

4.1.18.1 Travaux prévus au présent lot

- Les études, dessins d'exécution et de détail des ouvrages ;
- La fourniture des bois entrant dans la constitution des menuiseries
- La fabrication en atelier, le transport à pied d'œuvre, le stockage, la pose et la fixation des menuiseries ;
- Les implantations de poteaux d' huisserie ou d'angles ;
- La fourniture et pose des huisseries et bâtis ;
- Le tracé des trous de scellement ;
- Le réglage et l'ajustage des menuiseries ;
- La fourniture et pose des quincailleries ;
- Le nettoyage et l'enlèvement des gravois relatifs à ces travaux.

4.1.18.2 Travaux non prévus au présent lot

- Le traçage des cloisons sur le sol et le trait de niveau sur le pourtour des murs, poteaux et coffrages ;
- La mise en état hygrométrique des locaux et le maintien de cet état
- Le dégagement et le nettoyage des locaux en vue de la pose des distributions.

4.1.18.3 Percements et scellements

Les percements d'ouvrages en B.A pour la mise en œuvre des menuiseries ne sont pas à la charge de l'entrepreneur du présent corps d'état, mais celui-ci doit assurer la fixation des menuiseries ne nécessitant pas de scellement.

Il doit également assurer, dans ses menuiseries, toutes entailles et percements nécessaires au passage des canalisations, organes de manœuvre, etc....existant au moment de la pose, à condition que ceux-ci ne nuisent pas à la solidité des ouvrages.

4.1.18.4 Échantillons - Contrôle et Essais

Dès son agrément et dans un délai d'un mois, l'entrepreneur devra proposer ses échantillons de matériaux et de coloris, de façon à les faire par le maître de l'œuvre.

Ces échantillons seront déposés dans la cabane de chantier et remis à l'entrepreneur à la réception des travaux.

L'entrepreneur devra prévoir tous les frais consécutifs aux contrôles et essais qui pourraient lui être demandés par le maître d'œuvre en cours ou en fin de chantier afin de vérifier si les prescriptions imposées dans le présent CCTP ont bien été observées.

4.1.19 VOLET ENVIRONNEMENTAL POUR TOUS LES MATERIAUX

La qualité d'air est un des paramètres essentiels à prendre en compte dès la conception des projets.

En effet, on considère que l'air intérieur est dix fois plus pollué que l'air extérieur.

La qualité d'air dépend :

- Du choix des systèmes de ventilation
- Du choix des matériaux
- De la gestion en chantier

[Le programme environnemental](#), présentent des exigences fortes en termes de choix des matériaux.

En effet, les matériaux utilisés en intérieur sont responsables d'émanations de COV, formaldéhydes...impactant la santé des occupants.

Un des moyens de contrôler la qualité de l'air intérieur passe donc à travers le choix de matériaux respectueux de la santé.

[Les recommandations de la notice environnementale](#) regroupent entre autres les demandes programmatiques.

L'entreprise devra prévoir dans son offre de prix les personnes et moyens nécessaire afin de respecter tous les points affaissant à la notice environnementale.

4.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

4.2.1 INSTALLATION DE CHANTIER

Avant tout démarrage des travaux, l'entreprise procèdera à la préparation et au nettoyage du site qui accueillera ses installations. Elle enlèvera les déchets, détritiques et gravois présents sur les secteurs de travaux et zones d'interventions. Elle évacuera l'ensemble et l'enlèvera en décharge appropriée.

4.2.1.1 Constat d'huissier

Il appartient au titulaire du présent lot de prendre à sa charge les frais de constats d'huissier pour l'établissement des états des lieux avant commencement et après achèvement des travaux.

Il sera à réaliser avant le commencement des travaux en présence du titulaire et du Maître d'Ouvrage.

Les constats devront inclure photos et commentaires écrits, lors de leur rédaction, diffusés à l'ensemble de la Maîtrise d'œuvre.

A noter : Toutes les réparations de dommages causés aux "existants" sont à la charge du titulaire responsable.

4.2.1.2 Démarche administrative

L'entrepreneur fait son office des autorisations administratives toutes les formalités administratives concernant les démarches liées au démarrage de chantier. Il en est de même pour les occupations de voiries, branchements, protection de chantier, etc...

4.2.1.3 Phasage

Le chantier est phasé en site occupé.

L'entrepreneur prendra en compte la notice d'organisation de chantier, le carnet de phasage, ainsi que d'autres documents liés à l'installation du chantier et au phasage des travaux.

L'entrepreneur intégrera dans sa prestation les déplacements des installations de chantier (branchements, cloisonnement provisoire, etc....) induits par le phasage des travaux.

4.2.1.4 Installations de chantier / base vie

L'entreprise devra réaliser un plan d'installation de chantier (P.I.C.) afin de le soumettre au Maître d'Ouvrage et au Maître d'Œuvre.

Les installations de chantier seront dans les locaux de l'EFS (locaux mis à disposition par la Maîtrise d'Ouvrage).

Lors de sa visite d'évaluation et de relevé des travaux, elle aura pris en considération les contraintes tant en terme géographique, que d'accès et exploitation du site.

Le périmètre sera déterminé de manière à réserver dans l'emprise toutes les surfaces nécessaires à l'ensemble des activités du chantier.

Les installations mises à disposition et destinées au personnel devront comprendre :

- Vestiaires
- Réfectoires
- Locaux sanitaires avec douches et lavabos (dans les locaux de l'EFS)
- Salle de réunion de chantier (dans les locaux de l'EFS) équipée de petit matériel (liste non exhaustive) : Table, chaises, frigo, micro-ondes, casiers, etc...

Elles devront être suffisantes en nombre et surfaces en fonction des effectifs présents sur le chantier, et être compatibles avec l'activité du chantier et du type de travaux.

S'il est alloué au présent lot, l'obligation de fournir ces installations à des lots annexes, l'entrepreneur devra adapter les équipements et locaux en fonction des effectifs globaux de l'opération.

Zones de stockage :

Ces emplacements seront matérialisés sur le plan d'installation de chantier.

L'entreprise sera totalement responsable de sa zone ainsi que des locaux mis à disposition par le Maître d'Ouvrage le cas échéant.

Elle doit en assurer : le nettoyage, le balisage, la sécurité, afin d'éviter un basculement ou un effondrement, la protection contre les intempéries, le vol et l'instabilité des matériels et protections.

Bungalow de chantier :

Sans objet.

4.2.1.5 Branchements provisoires

L'installation des compteurs fluides et énergies nécessaires au chantier pour sa réalisation (eau et électricité, chauffage, communications...) pour comptabiliser les charges imputables au chantier, devra être prévue par l'entrepreneur.

Dans ce poste sont aussi prévues toutes les installations de chantier nécessaires au déroulement de l'opération telles que télécopie, téléphone et copieur de chantier.

4.2.1.6 Panneau de chantier

L'entreprise devra la pose d'un panneau de chantier aux dimensions réglementaires, avec l'ensemble des logos et informations relatives à tous les acteurs participant à l'acte de construire de l'opération. Il sera apposé et fixé à l'entrée, ou tout autre endroit visible du chantier et ses abords que le Maître d'Ouvrage décidera.

4.2.1.7 Clôture de chantier (délimitation de l'espace extérieur réservée aux bennes)

L'entrepreneur devra la fourniture et la mise en œuvre d'une clôture pleine de chantier périphérique au projet. Elles devront être entretenues et maintenues fermées pour toute la durée du chantier. Et compris également la dépose des clôtures (mises en place par le présent lot) en fin de chantier.

Les clôtures devront être pleines et faire 2m de hauteur avec portails de même hauteur et de 5m de large ouvrant vers l'intérieur avec fermeture par chaîne et cadenas.

4.2.1.8 Moyens de levage - Approvisionnement - Évacuations

Livraisons et évacuations

Les véhicules de livraison devront respecter les circulations et règlements du site.

L'entreprise organisera les arrivages de matériels et matériaux, afin d'éviter un afflux de véhicules entravant la sécurité du site.

Manutention des matériaux et matériels

Les évacuations et approvisionnements devront être effectués à l'aide de matériels adaptés au levage, coltinage et aux dessertes du chantier, ou tout autre équipement jugé nécessaire à un approvisionnement effectué en toute sécurité.

Dans le présent cas, les évacuations et approvisionnements seront effectués à l'aide de treuils de terrasses, de monte matériaux et de grue mobile de type PPM.

Les appareils mis en place devront être réceptionnés par un organisme agréé avant la mise en service, le PV en sera annexé au PPSPS.

L'attention de l'entreprise est attirée sur le fait que les accès aux bâtiments, sortis de secours et les circulations, ne devront jamais être encombrés, de quelque manière que ce soit.

En fonction de la configuration et des typologies des structures, éléments porteurs, aires de circulation, parkings des bâtiments et des abords, l'entreprise devra choisir des moyens adaptés pour ne pas dégrader ou provoquer des désordres aux ouvrages en place.

4.2.1.9 Signalétique provisoire de chantier

Pendant la durée des travaux, pour chacune des phases, l'Entreprise fournira et mettra en place une signalétique intérieure au chantier. Celle-ci, à partir d'un plan établi par l'Entreprise et approuvé par la Maîtrise d'œuvre et le CSPS, précisera au minimum :

- L'indication des niveaux
- Les circuits d'accès (1 plan général à chaque palier et niveau, au format A3, sous plastique, sur panneaux bois)
- L'indication des accès aux escaliers, monte-charges en service, sanitaires chantier
- L'indication des sorties et des issues de secours
- Etc.

Elle sera mise à jour à l'avancement des travaux.

4.2.1.10 Cloisonnement provisoire de chantier (liée au phasage)

Réalisation de cloison en panneau OSB ou cloison légère (privilégier néanmoins les matériaux de récupération).

Le cloisonnement intégrera des menuiseries condamnées par verrou depuis le chantier pour permettre le passage.

Localisation selon plan de phasage.

Lot N°4 - MENUISERIES INTERIEURES (Cpis installations de chantier)	Date : 06/2026
Page 21 / 51	

4.2.1.11 Kitchenette provisoire

Déplacement de la kitchenette provisoire - Prestation Hors marché

Dans le cadre de cette opération, la Kitchenette existante sera déplacée vers le local prélèvement (A+)

L'implantation sera à définir avec le Maître d'ouvrage, le Maître d'œuvre et le CSPS le cas échéant, avant le démarrage des travaux.

Raccordement de la kitchenette provisoire - Prestation à la charge du lot 10 - Chauffage - Ventilation - Plomberie

Le raccordement de la cuisine existante sera à la charge du lot 08B - Chauffage - Ventilation - Plomberie

4.2.1.12 Porte provisoire de fermeture (entre espace collation provisoire et stockage)

Fourniture et mise en œuvre d'un bloc porte tiercé de fermeture provisoire de l'agence. Travaux comprenant :

- Fourniture, l'acheminement et la mise en œuvre d'un bloc porte provisoire selon phasage de travaux,
- Fermeture par cylindre de sûreté à clé,
- Système modulable,
- Compris dépose, déplacement et repose éventuel selon avancement des travaux et phasage de chantier,
- Compris toute sujétions de mise en œuvre sans détériorés les éléments de maçonnerie recevant la porte provisoire.

4.2.1.13 Brise-vue mobile (travaux de couloir)

Fourniture et pose d'un brise-vue mobiles bois composé comme suit :

- Cadre en bois, l'ensemble raboté aux 4 sens, compris protection d'angle, constitué de traverses hautes et basses, et montants verticaux, fixé en tableau.
- Remplissage du cadre bois par des panneaux OSB.
- Piètement en profil bois posé au sol sur patin en PVC.

Dimensions des brises-vues mobiles : A définir selon les besoins du chantier.

La prestation comprendra toutes les sujétions de pose et de fixation de l'ensemble.

4.2.1.14 Gestion des déchets

La gestion des déchets devra être rigoureuse lors de la construction du projet. La procédure de cette gestion devra s'inscrire dans le cadre de la charte départementale pour la gestion des déchets du BTP.

Les déchets seront classés suivant les catégories suivantes et évacués vers les décharges adaptées :

- Déchets inertes,
- Déchets industriels banals autres que les emballages,
- Déchets d'emballage,
- Déchets dangereux.

4.2.1.15 Nettoyage

L'Entreprise devra au fur et à mesure de l'avancement du chantier ou sur la demande des Maîtrises d'œuvre et de chantier, tous les nettoyages consécutifs à ses travaux, y compris sur les ouvrages des autres corps d'état qu'elle aurait pu salir, y compris l'enlèvement de ses gravois.

Pour la date de réception, l'Entreprise doit le parfait achèvement de ses ouvrages. Ces travaux comprendront la dépose et l'enlèvement de tous les dispositifs ou matériaux de protection, le balayage des sols embarrassés des protections pour rendre à la matière la parfaite finition requise.

Tous les gravois et emballages ou protections provenant de ces nettoyages seront déposés par l'Entreprise dans les bennes prévues à cet effet et enlevés par elle.

Tous les gravois et emballages ou protections provenant de ces nettoyages seront évacués par l'Entreprise à la décharge. L'Entreprise fournira tout le matériel et la main d'œuvre nécessaires à ces nettoyages.

4.2.2 DEPOSE DES BLOCS PORTES EXISTANTS NON CONSERVÉES

Prestation à la charge du lot 01 - Curage - désamiantage

4.2.3 BLOCS PORTES BOIS

4.2.3.1 Généralités

L'ensemble des éléments du présent chapitre a pour objet de définir dans le détail l'ensemble des caractéristiques techniques nécessaires à la mise en œuvre des blocs-portes de l'opération.

L'effort de poussé et de tiré des portes accessibles aux handicapés sera $\leq 50N$ conformément à la réglementation en vigueur.

Le degré coupe-feu des portes sera à reprendre dans la notice sécurité ainsi que dans le tableau des portes.

La performance acoustique des portes sera à reprendre dans la notice du BET acoustique.

L'ensemble des descriptions et localisations des portes du présent lot est intégré dans le tableau de repérage des portes.

4.2.3.2 Organigramme des serrures – Clés

Le présent lot aura à sa charge l'établissement et la diffusion de l'organigramme général de base des clés de l'ensemble de l'opération, cet organigramme couvrant à la fois les serrures de ses propres ouvrages, ainsi que celles fournies par les autres corps d'état concernés (Métallerie – Serrurerie et Menuiseries extérieures).

Cet organigramme sera établi suivant les instructions de la Maîtrise d'œuvre et il comportera des passes générales et des passes partiels.

Chaque serrure sera fournie avec 3 clés. Chaque clé sera étiquetée.

Il fournira également le nombre d'armoires à clés, nécessaires à l'ensemble de l'opération qui seront installés suivant les instructions du Maître d'Œuvre.

Cylindres provisoires :

Pendant la phase d'exécution des travaux, le présent lot aura à sa charge la fourniture et pose de cylindres provisoires à profils européen. Les cylindres définitifs seront posés, au titre du présent lot à la fin des opérations préalables à la réception. Ces prestations s'entendent inclus dans le forfait de l'entreprise.

4.2.3.3 Huisseries

En pin lasuré

Elles seront de type traditionnel en bois européen essence Pin, l'ensemble raboté aux 4 sens avec rainure centrale pour mise en œuvre à recouvrement sur cloisons, compris protection d'angle.

Ces huisseries comporteront :

- 6 pattes à scellement en acier galvanisé pour fixation, suivant cas dans cloisons en plaques de plâtre, ossature bois, béton et maçonneries en parpaings pleins ;

NOTA : La fixation des huisseries dans les cloisons à parements multiples sera prévue, vissée par vis inox dans les tasseaux bois incorporés dans les cloisons par le corps d'état Cloisons-Doublages.

- Une feuillure périphérique avec joints intumescents et isophoniques conformément aux réglementations sécurité incendie et phonique en vigueur à la date de remise des offres ;
- 4 1/2 paumelles renforcées de 140 x 70 mm vissées ;
- Carter en acier prépeint ;

Ces huisseries seront livrées sur le chantier rabotées et poncées fin avec 1 couche de lasure en usine incolore effectuée pour être vernies.

Finition : Vernis fond dur de chez blanchon (ECOLABEL) ou équivalent - 3 couches vernis en atelier.

En bois à peindre

Elles seront de type traditionnel en bois européen, l'ensemble raboté aux 4 sens avec rainure centrale pour mise en œuvre à recouvrement sur cloisons, compris protection d'angle.

Ces huisseries comporteront :

- 6 pattes à scellement en acier galvanisé pour fixation, suivant cas dans cloisons en plaques de plâtre, ossature bois, béton et maçonneries en parpaings pleins ;

NOTA : La fixation des huisseries dans les cloisons à parements multiples sera prévue, vissée par vis inox dans les tasseaux bois incorporés dans les cloisons par le corps d'état Cloisons-Doublages.

- Une feuillure périphérique avec joints intumescents et isophoniques conformément aux réglementations sécurité incendie et phonique en vigueur à la date de remise des offres ;
- 4 1/2 paumelles renforcées de 140 x 70 mm vissées ;
- Carter en acier prépeint ;

Ces huisseries seront livrées sur le chantier rabotées et poncées fin pour être peintes en finition par le lot Peinture.

Lot N°4 - MENUISERIES INTERIEURES (Cpis installations de chantier)	Date : 06/2026
Page 24 / 51	

4.2.3.4 Vantaux

Caractéristiques générales

Toutes les portes d'un type pouvant faire l'objet du label C.T.B. doivent être revêtues de ce label.

Le cadre est réalisé en bois dur, séché et stabilisé.

Au droit des articles de quincaillerie et ferrures, ce cadre est renforcé par adjonction de cales ou de renforts.

Largeur et hauteur des vantaux : suivant indications du tableau des portes.

Le présent lot doit prévoir, sur les portes, tous les dispositifs complémentaires éventuels (écrans et joints) pour assurer la résistance au feu et l'isolation acoustique demandée.

Les portes à deux vantaux comportent, sur la rive du milieu, une feuillure et une contre-feuillure.

Vantaux âme pleine

Les âmes pleines de chez MALERBA ou équivalent sont constituées de panneaux de particules agglomérées, haute densité, avec cadre en bois dur européen et feuillure de recouvrement des huisseries suivant le cas.

Il est rappelé que les portes devant assurer une résistance au feu sont obligatoirement à âme pleine qui doit éventuellement être renforcée d'un matériau d'une haute résistance au feu.

Il est rappelé que les portes de grande hauteur à 1 vantail devant assurer une résistance au feu sont obligatoirement équipées de joints d'étanchéité coupe-feu thermo-gonflant en traverse haute du vantail de type Palusol ou équivalent.

Il est rappelé que les portes à 2 vantaux devant assurer une résistance au feu sont obligatoirement équipées de joints d'étanchéité coupe-feu thermo-gonflant en traverse haute du vantail de section 18x3 mm, et en feuillure de battement de type Palusol ou équivalent.

Vantaux âme pleine isophonique

Les âmes pleines isophonique de chez MALERBA ou équivalent sont constituées de panneaux de particules agglomérées, haute densité avec incorporation d'éléments acoustique composite, de masse volumique suivant exigences acoustiques, et de cadre en bois dur européen.

Il est rappelé que les portes devant assurer une résistance au feu sont obligatoirement à âme pleine et doivent éventuellement être renforcées d'un matériau d'une haute résistance au feu suivant la nécessité.

Ces vantaux concernent l'ensemble des portes devant un affaiblissement acoustique.

4.2.3.5 Finitions

Pré peint

Par vantaux pré-peints, il faut entendre des portes revêtues, après ponçage, d'un enduit égrené et d'une première couche séchée au four. A peindre à la charge du lot peinture.

Stratifié

Revêtement aux 2 faces des vantaux, par panneaux stratifiés HPL 9/10 d'épaisseur, d'aspect et teinte et référence au choix de l'architecte.

4.2.3.6 Ferrage

Paumelles

Paumelles en nombre et de force appropriée au poids du vantail (4 paumelles par vantail pour les portes doubles), en acier bichromaté, finition au choix du Maître d'Œuvre, à bague de même finition. Le modèle des paumelles est défini suivant le type et la nature des huisseries et vantaux.

Pivot linteau + Ventouses murales

Pose des portes sur pivots en linteau et au sol qui permettront la fermeture des portes en cas de déclenchement incendie libérant les vantaux. Les vantaux seront asservis par rétenteurs électromagnétiques muraux (un par vantail) à la charge du présent lot.

4.2.3.7 Oculus rectangulaire

Intégration d'oculus de forme rectangulaire, remplissage par vitrage permettant aux portes de conserver leur degré coupe-feu ou pare flamme, compris pareclosoes en bois massif et joints de finition.

Dimensions : Suivant plans architecte.

BP 1 VOF : Prévoir un oculus par vantail.

BP 2 VOF (non tiercés) : Prévoir un oculus par vantail.

BP 2 VOF (tiercés) : Prévoir vantail principal avec oculus et vantail secondaire sans oculus

Nota : Les portes en va- et vient comporteront une partie vitrée à mi-hauteur.

4.2.3.8 Serrures

Les serrures étant destinées à un service intensif, leurs éléments constitutifs ainsi que leurs dispositions techniques correspondront aux critères suivants :

- Modèles suivis de fabrication nationale.
- Conformité aux règles A.P.S.A.I.R.D. (assurances).
- Aspect extérieur et solidité dans le temps.
- Serrures certifiées NFQC - Niveau 3 minimum.

Bec de cane simple

Fourniture et pose de bloc serrures à larder à bec de cane 1 point série D452 de chez Assa Abloy ou équivalent.

Bec de cane à condamnation

Fourniture et pose de bloc serrures à larder à bec de cane à condamnation 1 point série D453 de chez Assa Abloy ou équivalent.

Nota : Dispositif de fermeture intérieure décondamnable depuis l'extérieur (cabinet d'aisance).

A pêne dormant et ½ tour de sûreté

Fourniture et pose de bloc serrures à larder de sûreté à pêne dormant ½ tour 1 point série D455 de chez Assa abloy ou équivalent.

A rouleau et pêne dormant ½ tour de sûreté

Fourniture et pose de bloc serrures à rouleau à larder de sûreté à pêne dormant ½ tour 1 point série Multibat 290000 de chez JPM, VACHETTE ou équivalent, finition tête en acier nickelée.

Serrure Électromécanique à béquille contrôlée monopoint

Fourniture et pose de bloc serrures adapté pour des portes CF/PF électromécanique à mortaiser série KEL 564 de chez Assa Abloy ou équivalent. Contrôle d'accès par lecteur de badge côté extérieur, sortie toujours libre côté intérieur, l'ensemble à la charge du présent lot compris raccordement sur les attentes du lot Électricité.

Équipements spécifiques pour le contrôle d'accès des portes existantes conservées

L'entrepreneur du présent lot devra sur certaines de ses portes (notamment les portes existantes conservées) la fourniture et la pose d'une ventouse électromagnétique et de son câble d'alimentation jusqu'en sortie de profilé en attente pour le raccordement par l'entreprise de contrôle d'accès. Le matériel mis en place sera compatible avec les systèmes prévus pour le contrôle d'accès. C'est la raison pour laquelle l'entrepreneur du présent lot devra se mettre en relation avec l'entreprise d'électricité pour une parfaite coordination et une finition dans les règles de l'art.

4.2.3.9 Cylindres

L'entreprise devra chiffrer dans sa proposition, l'ensemble de la prestation de cylindre avec des canons de marque VACHETTE, référence VIP ou techniquement équivalent. L'organigramme général sera établi par le titulaire du présent lot qui commandera ses propres cylindres, équipés de 3 clés particulières, auprès du fournisseur sur la base de l'organigramme. Il fournira et installera ses propres canons en tenant compte de son organigramme de combinaison.

Il fournira toutes les informations utiles aux autres corps d'état, concernés afin que ces derniers passent commande des cylindres inclus dans leur lot.

Simple entrée et bouton moleté

Fourniture et pose de cylindre à entrée simple d'un côté et un bouton moleté de l'autre côté à profils européen sur organigramme, série VIP de chez VACHETTE ou équivalent. Finition au choix de l'architecte.

Simple entrée

Fourniture et pose de cylindre à simple entrée à profils européen sur organigramme, série VIP de chez VACHETTE ou équivalent. Finition au choix de l'architecte.

Double entrée

Fourniture et pose de cylindre à double entrée à profils européen sur organigramme, série VIP de chez VACHETTE ou équivalent. Finition au choix de l'architecte.

4.2.3.10 Béquilles

Double béquillage

Fourniture et pose de béquillage double référence J-RoX Modèle 62 sur rosace de chez JPM ou équivalent.

Nota 1 :

Conformément à la réglementation d'Accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées, l'extrémité de la poignée devra se situer à plus de 0.40m d'un angle rentrant de parois.

Nota 2 :

L'entreprise du présent lot devra prévoir des barres de tirage pour l'ensemble des portes des sanitaires PMR.

Poignée de tirage tubulaire sur rosace

Fourniture et pose de poignée de tirage tubulaire modèle 307 sur rosace de chez VACHETTE ou équivalent.

4.2.3.11 Ferme-Porte

A glissière

Ferme-porte conforme à la NF EN 1154, force de fermeture réglable de 1 à 4. Technologie à came, avec contre piston et glissière type TS 3000 V de chez GEZE, VACHETTE ou techniquement équivalent, permettant un moment rapidement dégressif de l'ouverture de la porte. Le ferme porte devra être conforme à la réglementation française relative à l'accessibilité des personnes handicapées (< 50N) avec rapport d'essai par laboratoire agréé. Il sera à prévoir un ferme-porte par vantail.

A glissière et sélecteur

Pour les portes à deux vantaux, fourniture et pose de sélecteurs de fermeture associés à des ferme-porte conforme à la NF EN 1154, force de fermeture réglable de 1 à 4. Technologie à came, avec contre piston et glissière type TS 3000 V de chez GEZE, VACHETTE ou techniquement équivalent, permettant un moment rapidement dégressif de l'ouverture de la porte. Le ferme porte devra être conforme à la réglementation française relative à l'accessibilité des personnes handicapées (< 50N) avec rapport d'essai par laboratoire agréé. Il sera à prévoir un ferme-porte par vantail.

Bandeau linéaire comprenant FP et sélecteur

Bandeau comprenant ferme-porte et sélecteur de type TS 5000 ISM de chez GEZE, VACHETTE ou techniquement équivalent.

Le système comprend deux ferme-portes et bras à coulisse ISM ainsi qu'un sélecteur de fermeture.

Force de fermeture réglable EN 2-6.

Vitesse de fermeture et à-coup final hydraulique réglables.

Freinage à l'ouverture intégré et lecteur optique de la force de fermeture.

4.2.3.12 Condamnation du semi-fixe

Crémone pompier

Crémone pompier série 740 de chez Vachette ou équivalent.

Localisation :

Suivant plans, coupes, façades et détails architecte pour l'ensemble des portes du projet, dans l'emprise de l'opération.

Niveau RDC (Suivant plans de niveaux architecte)

Portes existantes conservés - BP à 1VOF

- Porte n°Pex 06 entre Circulation et Réserve prélèvement de dimensions 0,93 x 2,04 m
- Porte n°Pex 14 entre Circulation et Départ collecte de dimensions 0,93 x 2,04 m

Portes neuves projet - BP à 1VOF - Sans résistance au feu

- Porte n°P001 entre Bureau Resp. Activité et Enregistrement de dimensions 0,93 x 2,04 m - Affaiblissement acoustique de 42 dB
- Porte n°P004 entre Assistante planification et Salle ouverte (Espace collation A+) de dimensions 0,83 x 2,04 m - Affaiblissement acoustique de 35 dB
- Porte n°P005 entre WC F et Circulation de dimensions 0,83 x 2,04 m - Affaiblissement acoustique de 30 dB
- Porte n°P006 entre WC H et Circulation de dimensions 0,83 x 2,04 m - Affaiblissement acoustique de 30 dB
- Porte n°P007 entre Bureau EPD 1 et Questionnaire de dimensions 0,93 x 2,04 m - Affaiblissement acoustique de 42 dB
- Porte n°P008 entre Bureau EPD 2 et Questionnaire de dimensions 0,93 x 2,04 m - Affaiblissement acoustique de 42 dB
- Porte n°P009 entre Bureau EPD 1 et Attente prélèvement de dimensions 0,93 x 2,04 m - Affaiblissement acoustique de 42 dB
- Porte n°P010 entre Bureau EPD 2 et Attente prélèvement de dimensions 0,93 x 2,04 m - Affaiblissement acoustique de 42 dB

Portes neuves projet - BP à 1VOF - Avec résistance au feu - EI30

- Porte n°P002 entre Bureau Resp. Activité et Stockage - Quarant. de dimensions 0,93 x 2,04 m
- Porte n°P003 entre Couloir et Bureau Com-IDE de dimensions 0,93 x 2,04 m
- Porte n°P011 entre Stockage - Quarant. et Couloir de dimensions 0,93 x 2,04 m

Portes neuves projet - BP à 2VOF Tiercé - Sans résistance au feu

- Porte n°P012 entre Circulation et Prélèvement de dimensions 1,46 x 2,04 m - Affaiblissement acoustique de 30 dB

Niveau R+1 (Suivant plans de niveaux architecte)

Portes neuves projet - BP à 2VOF Tiercé - Sans résistance au feu

- Porte n°P111 entre Circulation et Circulation de dimensions 1,46 x 2,04 m

4.2.4 ENSEMBLES VITRES PF ET CF 1/2 H

Fourniture et pose d'ensembles menuisés fixes vitrés E / EI30, en bois européen essence Pin, l'ensemble raboté et poncé fin aux 4 faces. Les cadres bois sont destinés à rester apparents et seront à lasurer au lot peinture.

L'ensemble de ces ossatures sera prévu avec des feuillures périphériques suivant cas, pour recevoir un vitrage prévu au présent corps d'état, compris parclofes bois vissées.

Performance acoustique : Conformément à la notice acoustique.

a) Dormants, huisseries E / EI 30.

Composés de montants et de traverses hautes, intermédiaires et basses en bois européen essence Pin non abouté, raboté aux 4 sens de section variables suivant localisations, rainurés pour pose à recouvrement sur cloisons et feuillurés pour recevoir un vitrage feuilleté E / EI 30.

L'ensemble de ces bâtis dormants formant châssis vitrés seront assemblés par tenons et mortaises, collé et chevillé en atelier.

En périphérie de l'ouvrage à la liaison avec les cloisons et murs, l'entrepreneur du présent corps d'état devra la fourniture et pose d'un fond de joint composé d'une bande intumescence et d'un bourrage au silicone, compris habillages périphériques aux deux faces par chant plat en bois européen essence Pin de 50 x 15 mm d'épaisseur cloué.

Fixation des ensembles menuisés :

Chevillés et vissés avec des vis en acier inoxydable dans cloisons à parement multiples, mur ossature bois, voiles et dalles B.A.

Sujétions :

- Parcloles en bois européen essence Pin, clouées pour les vitrages.
- Joints à mortaiser en fond de feuillures aux trois faces des dormants/huisseries.
- Cadre périphérique en bois européen essence Pin raboté aux 4 sens.

Dimensions des ensembles menuisés vitrés : Variables suivant plans, coupes et cahier de détails architecte.

Finition à la charge du présent lot : Sur toutes les faces et chants par vernis satiné transparent de chez blanchon (ECOLABEL) ou équivalent - 3 couches vernis en atelier.

b) Portes à un et deux vantaux vitrés

Portes à un vantail vitrées

Portes composées pour chaque vantail de montants et de traverses haute et basse en pin, et feuillurés pour recevoir un vitrage feuilleté.

Ferrage : 4 paumelles en acier inoxydable par vantail.

Serrure de sûreté, type MULTIBAT avec cylindre à simple entrée avec bouton moleté de décondamnation, l'ensemble de chez JPM ou équivalent.

Manœuvre suivant localisation :

Fourniture et pose de béquillage double référence J-RoX Modèle 62 sur rosace de chez JPM ou équivalent.

Ou

Par bâton de maréchal toute hauteur en acier inoxydable, aux deux faces de chaque vantail et rosaces pour entrée de clé en inox.

Fourniture et pose de ferme-porte à glissière.

Lot N°4 - MENUISERIES INTERIEURES (Cpis installations de chantier)	Date : 06/2026
Page 30 / 51	

Finition : Peinture à la charge du lot peinture.

c) Vitrage

E 30 :

Glaces striées avec des intercalaires intumescentes E30, classe E, type PIROSWISS de chez SAINT-GOBAIN ou équivalent, compris toutes sujétions de mise en œuvre en feuillures des châssis avec fond de joints, obturateur silicone E30 et parclores bois clouées.

EI 30 :

Glaces striées avec des intercalaires intumescentes EI30, type CONTRAFLAM de chez SAINT-GOBAIN ou équivalent, compris toutes sujétions de mise en œuvre en feuillure des châssis avec fond de joints et obturateur silicone EI 30 et parclores bois clouées.

Exécution de bande décorative sablée en usine, pour malvoyant conformément à la réglementation PMR.

Sujétions :

- **Vitrage lisse** : Un film effet verre sablé sera à poser au présent lot à une hauteur de 1,45 m.

d) Dimensions : Variables suivant localisations, conformément au carnet architecte

Localisation :

Suivant plans, coupes, façades et cahier détails architecte pour ensembles vitrés intérieurs à tous les niveaux, dans l'emprise de l'opération.

Châssis fixes avec et sans châssis ouvrants vitrés

- Repère EM01 (Entre Bureau 1 et Attente prélèvement) – Châssis fixe de 1,100 x 1,100 m

- Repère EM01 (Entre Bureau 2 et Attente prélèvement) – Châssis fixe de 1,100 x 1,100 m

4.2.5 TRAPPES DE VISITES DES GAINES TECHNIQUES

Fourniture et pose de trappes de visites à peindre, PF-CF ½ h, composées comme suit :

Dormant :

Feuilluré aux 4 sens en bois massif exotique raboté, à peindre, de section 50 x 70 mm, pour pose à recouvrement, chevillés dans cloisons et murs de toutes natures.

Trappe :

En panneaux d'agglomérés haute densité (densité 780 kg/m³), type MEDIUM de 30 mm d'épaisseur, angles extérieurs des chants adoucis aux 4 sens. Ouvrant à la française à recouvrement.

- Ferrage : Par 2 paumelles en acier chromé invisible de chez BRICARD ou équivalent.

- Manœuvre : Par batteuse à carré avec rosace en rivalum laquée en usine de chez BEZAULT ou équivalent, sur entrée de carré.

- Dimensions de passage libre : Suivant plans et coupes architecte et BET fluides.

Localisation :

Suivant plans, coupes et détails architecte et BET fluides ingénierie pour trappes de visites, suivant nécessité des gaines CTA, gaines techniques EP, EU et EV, etc.... situées dans l'ensemble des locaux intérieurs à tous les niveaux dans l'emprise de l'opération.

4.2.6 PLINTHES

Fourniture et pose de plinthes droites en fibres de bois, de moyenne densité, hydrofuges type « MEDIUM CTB-H » 50 x 16 mm clouées et collées. Elles seront coupées à onglets ou faux onglets aux angles saillants et rentrants.

Sujétions :

- Angle du chant supérieur chanfreiné.
- Les plinthes en périphérie des poteaux cylindriques seront prévues en contreplaqué de 7 mm cloué, compris toutes sujétions pour façon de cintrage.

Les jointoiements entre éléments de plinthes seront rebouchés. Traînage au sol obligatoire des plinthes.

En périphérie des locaux prévus avec des plinthes bois, l'entrepreneur du présent lot devra à la liaison, revêtements de sols collés et les plinthes bois, l'exécution d'un joint d'étanchéité souple à la pompe, type SILICONE.

Localisation :

Suivant plans, coupes et détails architecte pour plinthes bois en périphérie de l'ensemble des locaux avec revêtements de sols souples collés à tous les niveaux, dans l'emprise de l'opération.

4.2.7 SUR-PLINTHES A RECOUVREMENT BOIS

Fourniture et pose de sur-plinthes à recouvrement en bois (essence à définir par l'architecte) clouées et collées. Elles seront coupées à onglets ou faux onglets aux angles saillants et rentrants.

Les plinthes seront spécialement conçues pour s'adapter à différentes épaisseurs et hauteurs de plinthes, pour pouvoir s'ajuster aux plinthes existantes.

Les jointoiements entre éléments de plinthes seront rebouchés. Traînage au sol obligatoire des plinthes.

En périphérie des locaux prévus avec des plinthes bois, l'entrepreneur du présent lot devra à la liaison, revêtements de sols collés et les plinthes bois, l'exécution d'un joint d'étanchéité souple à la pompe, type SILICONE.

L'ensemble comprendra toutes sujétions de coupes, chutes, et fixations.

Localisation :

Suivant plans, coupes et détails architecte pour sur-plinthes à recouvrement bois au droit de l'ensemble des plinthes carrelées amiantées existantes au niveau rez-de-chaussée, dans l'emprise de l'opération.

4.2.8 MIROIRS

Fourniture et pose de miroirs en panneaux composites aluminium, type DIBOND de chez 3A COMPOSITES ou équivalent de 3 mm d'épaisseur.

Mise en œuvre, intégrés sur le support mural (quel que soit sa nature), et collés avec une colle agréée par le CSTB pour cet usage et bénéficiant d'un avis technique en vigueur.

Dimensions :

Suivant plans, coupes et détails architecte.

Localisation :

Suivant plans, coupes et détails architecte pour miroirs, au niveau rez-de-chaussée, dans l'emprise de l'opération :

Niveau RDC

- WC H
- WC F
- Accueil (Vers le démultiplicateur d'impact)

4.2.9 HABILLAGES (Chambranles)

Partout où il sera nécessaire pour obtenir une finition parfaite, l'entrepreneur du présent lot devra la fourniture et pose de baguettes d'habillage en sapin de 50/15 mm raboté aux 4 faces à angles vifs.

Pause par coupes d'onglets, fixation par pointes têtes d'homme.

Localisation :

Suivant plans, coupes et détails architecte pour habillage suivant nécessité à la demande de l'architecte sur les ouvrages cités ci-après dans tous les locaux sans exception, à tous les niveaux, dans l'emprise de l'opération.

- Bâti bois en tous genres (huisseries bois, encadrements, trappes, châssis vitrés, façades de gaines de tous types, etc ...).

4.2.10 BUTOIRS DE PORTES

Fourniture et pose de butoirs de portes mixtes avec un corps en acier inoxydable et une bague en élastomère, référence 3743 de chez VACHETTE ou équivalent

Ils seront fixés par chevilles et vis dans les dalles et positionnés à partir des paumelles, à une distance minimum des 2/3 de largeur des portes.

Nota :

- Ponctuellement les butoirs seront sur les parois verticales, conformément aux détails architecte
- Prévoir un butoir par vantail et par action

Localisation :

Suivant plans, coupes et détails architecte pour butoirs de l'ensemble des portes prévues au présent lot, dans l'emprise de l'opération.

4.2.11 BANQUE D'ACCUEIL - MOB 701

Fourniture et pose par l'entrepreneur du présent lot d'une banque d'accueil menuisée, qualité Ébénisterie, composée comme suit :

- Jouées, séparatifs verticaux, façades du plan de travail et du comptoir en panneaux de 30 mm d'épaisseur de type Baubuche ou équivalent.
- Tablette horizontale fixé mécaniquement sur le long de la façade du comptoir, en panneaux de 30 mm d'épaisseur de type Baubuche ou équivalent.
- Plan de travail, en panneaux de 30 mm d'épaisseur de type Baubuche ou équivalent, fixé mécaniquement sur un pied bureau assis-debout de Aum World ou équivalent (dimensions suivant plans, coupes et détails architecte).

- Le plan de travail aura une réservation pour deux bureaux assis-debout électriques réglables en hauteur type Aum World ou équivalent, raccordement électrique des prises à prévoir en goulotte sous le bureau par l'électricien. Plateaux dito plateaux et tablettes fixes adjacentes.
- Passe-câbles dans le plan.
- Plinthes en retrait en inox de 100 mm de hauteur, fixation invisible à la structure bois.

- Habillage de la façade de la banque d'accueil : Par baguettes bois, fixés mécaniquement sur la façade de la banque d'accueil (espacements, sections des baguettes bois suivant plans, coupes et détails architecte).
- Habillage de la façade du comptoir : Revêtement stratifié de type VINCENZA de chez EGGER ou équivalent (Coloris au choix de l'architecte, dans la gamme complète du fabricant : Blanc).

- Réaction au feu : M3

- Découpes pour la mise en place des équipements électriques.

L'ensemble assemblé, collé et vissé en usine, compris toutes sujétions de découpes.

Finition : Sur toutes les faces et chants par vernis mat incolore fond dur de chez blanchon (ECOLABEL) ou équivalent - 3 couches vernis en atelier.

Dimensions : Variables suivants plans, coupes et détails architecte.

Nota : Fourniture et pose des appareillages et équipements techniques, à la charge des corps d'états chargés des travaux d'Électricité.

Localisation :

Suivant plans, coupes et carnets de détails architecte pour la banque d'accueil à RDC (MOB 701), dans l'emprise de l'opération.

4.2.12 MEUBLE DE RANGEMENTS BAS - MOB 702

Fourniture et pose par l'entrepreneur du présent lot d'un meuble de rangement bas, qualité Ébénisterie, composée comme suit :

a) Corps des meubles de rangement bas et façades

- Jouées, séparatifs verticaux, façades en panneaux de 30 mm d'épaisseur de type Baubuche ou équivalent.
- Panneaux (fermeture du meuble de rangement et supérieur du meuble de rangement) en panneaux de 30 mm d'épaisseur de type Baubuche ou équivalent.
- Plinthes en retrait en inox de 100 mm de hauteur, fixation invisible à la structure bois.
- Vantaux coulissants en panneaux de 30 mm d'épaisseur de type Baubuche ou équivalent, compris façon de découpes formant prise de main.
- Le guidage des vantaux sera assuré par :
 - o Rails en partie haute et basse du meuble bas, en acier (aspect et finition au choix de l'architecte).
 - o Guidage en partie haute.
 - o Guidage des vantaux en partie haute à l'aide de roulettes avec roulement à bille.

- Réaction au feu : M3

- Finition : Sur toutes les faces et chants par vernis fond dur de chez blanchon (ECOLABEL) ou équivalent - 3 couches vernis en atelier.

b) Équipements des meubles de rangement bas

- L'ensemble assemblé, collé et vissé en usine, compris toutes sujétions de découpes.
- Chaque meuble de rangement bas comportera un ensemble de tablettes réglables, l'ensemble en panneaux de type Baubuche ou équivalent.
- Les tablettes seront mises en œuvre sur des taquets en acier brossé.
- Qualité du bois : Choix A
- Réaction au feu : M3
- Finition : Sur toutes les faces et chants par vernis fond dur de chez blanchon (ECOLABEL) ou équivalent - 3 couches vernis en atelier.

c) Dimensions : Variables suivants plans, coupes et détails architecte.

Localisation :

Suivant plans, coupes et carnets de détails architecte pour meubles de rangement bas à RDC (MOB 702), dans l'emprise de l'opération.

4.2.13 PLACARDS DE RANGEMENTS AVEC PORTES + ALCÔVE AVEC ASSISE - MOB 703

Fourniture et pose par l'entrepreneur du présent lot de placards de rangement avec portes + alcôve avec assise, qualité Ébénisterie, composée comme suit :

PLACARD DE RANGEMENT AVEC PORTES

a) Corps des armoires et façades

- Jouées, séparatifs verticaux, séparatifs horizontaux, fond en panneaux de contreplaqué 3 plis de 18 mm d'épaisseur.
- Façades arrière en panneaux de contreplaqué 3 plis de 18 mm d'épaisseur.
- Les portes en panneaux de contreplaqué 3 plis de 18 mm d'épaisseur sur charnières invisibles de type HAFELE DUOMATIC ou équivalent
- Intégration au droit des vantaux des portes, de poignées de bord en inox (dimensions suivant plans, coupes et détails architecte).
- Plinthes en retrait en inox de 100 mm de hauteur, fixation invisible à la structure bois.
- L'ensemble assemblé, collé et vissé en usine, compris toutes sujétions de découpes.

- Réaction au feu : M3

- Finition : Sur toutes les faces et chants par vernis fond dur de chez blanchon (ECOLABEL) ou équivalent - 3 couches vernis en atelier.

b) Équipements des armoires et rangements

Chaque placard comportera un ensemble de tablettes réglables avec socles fixes en partie basse, l'ensemble en panneaux de contreplaqué 3 plis de 18 mm d'épaisseur

Les tablettes seront mises en œuvre sur des taquets en acier brossé.

- Réaction au feu : M3

- Finition : Sur toutes les faces et chants par vernis fond dur de chez blanchon (ECOLABEL) ou équivalent - 3 couches vernis en atelier.

c) Dimensions : Variables suivants plans, coupes et détails architecte.

Lot N°4 - MENUISERIES INTERIEURES (Cpis installations de chantier)	Date : 06/2026
Page 35 / 51	

ALCÔVE AVEC ASSISE - 1 PLACE

a) Corps de l'alcôve avec assise

- Jouées, séparatifs verticaux, séparatifs horizontaux, fond et façades en panneaux de contreplaqué 3 plis de 18 mm d'épaisseur.
- Façades arrière en panneaux de contreplaqué 3 plis de 18 mm d'épaisseur.
- Tablette d'assise en panneaux de contreplaqué 3 plis de 18 mm d'épaisseur.
- Plinthes en retrait en inox de 100 mm de hauteur, fixation invisible à la structure bois.
- Découpes pour la mise en place des équipements électriques
- L'ensemble assemblé, collé et vissé en usine, compris toutes sujétions de découpes.

- Réaction au feu : M3

- Finition : Sur toutes les faces et chants par vernis fond dur de chez blanchon (ECOLABEL) ou équivalent - 3 couches vernis en atelier.

b) Équipements de l'alcôve avec assise

- Habillage des jouées et fond de panneaux de l'alcôve d'un revêtement en tissu (référence et coloris du tissu au choix de l'architecte).
- Fourniture et mise en œuvre au droit de l'assise de l'alcôve, d'un coussin "Galette" (référence et coloris au choix de l'architecte).

Nota : Fourniture et pose des appareillages et équipements techniques (appliques murales), à la charge des corps d'états chargés des travaux d'Électricité.

c) Dimensions : Variables suivants plans, coupes et détails architecte.

Localisation :

Suivant plans, coupes et carnets de détails architecte pour placards de rangement avec portes + alcôve avec assise à RDC (MOB 703), dans l'emprise de l'opération.

4.2.14 MEUBLES BUREAUX AVEC RANGEMENTS - MOB 710

Fourniture et pose par l'entrepreneur du présent lot de meubles bureaux avec rangements menuisées, qualité Ébénisterie, composée comme suit :

a) Corps du meuble bureau avec rangements

- Jouées, séparatifs verticaux, façades et fond de meuble de partie basse des espaces de rangements, en panneaux de 30 mm d'épaisseur de type Baubuche ou équivalent.
- Plan de travail, en panneaux de 30 mm d'épaisseur de type Baubuche ou équivalent, fixé mécaniquement sur un pied bureau assis-debout de Aumworld ou équivalent (dimensions suivant plans, coupes et détails architecte).
- Passe-câbles dans le plan.
- Vantaux coulissant des espaces de rangements en panneaux de 30 mm d'épaisseur de type Baubuche ou équivalent, compris façon de découpes formant prise de main.
- Le guidage des vantaux sera assuré par :
 - o Rails en partie haute et basse du meuble bas, en acier (aspect et finition au choix de l'architecte).
 - o Guidage en partie haute.
 - o Guidage des vantaux en partie haute à l'aide de roulettes avec roulement à bille.

- Plinthes en retrait en inox de 100 mm de hauteur, fixation invisible à la structure bois.
- Habillage du meuble de bureau avec rangements : Revêtement stratifié de type VINCENZA de chez EGGER ou équivalent ([Coloris au choix de l'architecte, dans la gamme complète du fabricant : Blanc](#)).
- Découpes pour la mise en place des équipements électriques.

L'ensemble assemblé, collé et vissé en usine, compris toutes sujétions de découpes.

Réaction au feu : M3

Finition : Sur toutes les faces et chants par vernis mat incolore fond dur de chez blanchon (ECOLABEL) ou équivalent - 3 couches vernis en atelier.

Dimensions : Variables suivants plans, coupes et détails architecte.

Nota : Fourniture et pose des appareillages et équipements techniques, à la charge des corps d'états chargés des travaux d'Électricité.

Localisation :

Suivant plans, coupes et carnets de détails architecte pour meubles bureaux avec rangements à RDC (MOB 710), dans l'emprise de l'opération.

4.2.15 MEUBLES EVIERS DE L'ESPACE PRELEVEMENTS - MOB 720

L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture et pose de meubles évier et plan de travail qualité « Ébénisterie », composés comme suit.

a) Corps des meubles évier

- Jouées, séparatifs verticaux, façades et fond de meuble, en panneaux de bois hydrofuge épaisseur 30 mm d'épaisseur de type Baubuche ou équivalent, finition stratifiée type VINCENZA de chez EGGER ou équivalent ([Coloris au choix de l'architecte, dans la gamme complète du fabricant : Blanc](#)).
- Le plan de travail en panneaux de bois hydrofuge épaisseur 30 mm, finition stratifié type blanc ou équivalent (teintes et décors au choix de l'architecte).
- **Dosseret suivant cas (sur plans, coupes et détails architecte) :**
 - o Cas 1 : Dosseret en panneaux de bois hydrofuge, hauteur 10 cm, finition stratifié blanc (teintes et décors au choix de l'architecte).
 - o Cas 2 : Dosseret en panneaux de bois hydrofuge, hauteur 40 cm, finition stratifiée type VINCENZA de chez EGGER ou équivalent ([Coloris au choix de l'architecte, dans la gamme complète du fabricant : Blanc](#))
- Plinthes en retrait en inox de 100 mm de hauteur, fixation invisible à la structure bois.
- Les portes en panneaux de bois hydrofuge épaisseur 30 mm d'épaisseur de type Baubuche ou équivalent, finition stratifiée type VINCENZA de chez EGGER ou équivalent ([Coloris au choix de l'architecte, dans la gamme complète du fabricant : Blanc](#)), sur charnières invisibles de type HAFELE DUOMATIC ou équivalent
- Intégration au droit des vantaux des portes, de poignées de bord en inox (dimensions suivant plans, coupes et détails architecte).
- Vantaux coulissant des espaces de rangements en panneaux de bois hydrofuge de 30 mm d'épaisseur de type Baubuche ou équivalent, compris façon de découpes formant prise de main.
- Le guidage des vantaux sera assuré par :
 - o Rails en partie haute et basse du meuble bas, en acier (aspect et finition au choix de l'architecte).
 - o Guidage en partie haute.
 - o Guidage des vantaux en partie haute à l'aide de roulettes avec roulement à bille.

L'ensemble assemblé, collé et vissé en usine, compris toutes sujétions de découpes.

Réaction au feu : M3

Finition : Sur toutes les faces et chants par vernis incolore fond dur de chez blanchon (ECOLABEL) ou équivalent - 3 couches vernis en usine.

Dimensions : Variables suivants plans, coupes et détails architecte.

b) Équipements des meubles évier

- L'ensemble assemblé, collé et vissé en usine, compris toutes sujétions de découpes.
- Chaque meuble évier comportera un ensemble de tablettes réglables, l'ensemble en panneaux de type Baubuche ou équivalent.
- Les tablettes seront mises en œuvre sur des taquets en acier brossé.
- Qualité du bois : Choix A
- Réaction au feu : M3
- Finition : Sur toutes les faces et chants par vernis fond dur de chez blanchon (ECOLABEL) ou équivalent - 3 couches vernis en atelier.

Nota :

- Fourniture et pose des appareillages et équipements techniques, à la charge des corps d'états chargés des travaux d'Électricité.
- Fourniture et pose des appareillages et équipements de plomberie (robinets, évier, cuve, etc....) à la charge des corps d'états chargés des travaux de chauffage, ventilation, plomberie.

c) Dimensions : Variables suivants plans, coupes et détails architecte.

Localisation :

Suivant plans, coupes et carnets de détails architecte pour meubles évier de l'espace prélèvements à RDC (MOB 720), dans l'emprise de l'opération.

4.2.16 MEUBLE ASSISE + MEUBLE DE RANGEMENT BAS - MOB 721

Fourniture et pose par l'entrepreneur du présent lot de placards de rangement avec portes + alcôve avec assise, qualité Ébénisterie, composée comme suit :

MEUBLE ASSISES

a) Corps du meuble assises

- Jouées, façades et fond en panneaux de contreplaqué 3 plis de 18 mm d'épaisseur.
- Façades arrière en panneaux de contreplaqué 3 plis de 18 mm d'épaisseur.
- Tablette et dossier d'assise en panneaux de contreplaqué 3 plis de 18 mm d'épaisseur.
- Plinthes en retrait en inox de 100 mm de hauteur, fixation invisible à la structure bois.
- L'ensemble assemblé, collé et vissé en usine, compris toutes sujétions de découpes.
- Réaction au feu : M3
- Finition : Sur toutes les faces et chants par vernis fond dur de chez blanchon (ECOLABEL) ou équivalent - 3 couches vernis en atelier.

b) Équipements du meuble assise

- Fourniture et mise en œuvre au droit du dossier et de la tablette d'assise, d'un coussin "Galette" (référence et coloris au choix de l'architecte).

c) **Dimensions** : Variables suivants plans, coupes et détails architecte.

MEUBLE DE RANGEMENT BAS AVEC PORTES

a) Corps des meubles de rangement bas et façades

- Jouées, séparatifs verticaux, façades en panneaux de 30 mm d'épaisseur de type Baubuche ou équivalent, finition stratifiée type VINCENZA de chez EGGER ou équivalent (Coloris au choix de l'architecte, dans la gamme complète du fabricant : Blanc).

- Plan de travail en panneaux de 30 mm d'épaisseur de type Baubuche ou équivalent, finition stratifiée type VINCENZA de chez EGGER ou équivalent (Coloris au choix de l'architecte, dans la gamme complète du fabricant : Blanc).

- Dossieret en panneaux stratifiée type VINCENZA de chez EGGER ou équivalent (Coloris au choix de l'architecte, dans la gamme complète du fabricant : Blanc).

- Plinthes en retrait en inox de 100 mm de hauteur, fixation invisible à la structure bois.

- Vantaux coulissants en panneaux de 30 mm d'épaisseur de type Baubuche ou équivalent, compris façon de découpes formant prise de main.

- Le guidage des vantaux sera assuré par :

- o Rails en partie haute et basse du meuble bas, en acier (aspect et finition au choix de l'architecte).
- o Guidage en partie haute.
- o Guidage des vantaux en partie haute à l'aide de roulettes avec roulement à bille.

- Réaction au feu : M3

- Finition : Sur toutes les faces et chants par vernis fond dur de chez blanchon (ECOLABEL) ou équivalent - 3 couches vernis en atelier.

b) Équipements des meubles de rangement bas

- L'ensemble assemblé, collé et vissé en usine, compris toutes sujétions de découpes.

- Chaque meuble de rangement bas comportera un ensemble de tablettes réglables, l'ensemble en panneaux de type Baubuche ou équivalent.

- Les tablettes seront mises en œuvre sur des taquets en acier brossé.

- Qualité du bois : Choix A

- Réaction au feu : M3

- Finition : Sur toutes les faces et chants par vernis fond dur de chez blanchon (ECOLABEL) ou équivalent - 3 couches vernis en atelier.

c) **Dimensions** : Variables suivants plans, coupes et détails architecte.

Localisation :

Suivant plans, coupes et carnets de détails architecte pour meuble assise + meuble de rangement bas à RDC (MOB 721), dans l'emprise de l'opération.

4.2.17 MEUBLE ASSISE + MEUBLE DE RANGEMENT BAS - MOB 722

Fourniture et pose par l'entrepreneur du présent lot de placards de rangement avec portes + alcôve avec assise, qualité Ébénisterie, composée comme suit :

MEUBLE ASSISES

a) Corps du meuble assises

- Jouées, façades et fond en panneaux de contreplaqué 3 plis de 18 mm d'épaisseur (issus du réemploi).
- Façades arrière en panneaux de contreplaqué 3 plis de 18 mm d'épaisseur (issus du réemploi).
- Tablette et dossier d'assise en panneaux de contreplaqué 3 plis de 18 mm d'épaisseur (issus du réemploi).
- Plinthes en retrait en inox de 100 mm de hauteur, fixation invisible à la structure bois.
- L'ensemble assemblé, collé et vissé en usine, compris toutes sujétions de découpes.

- Réaction au feu : M3

- Finition : Sur toutes les faces et chants par vernis fond dur de chez blanchon (ECOLABEL) ou équivalent - 3 couches vernis en atelier.

b) Équipements du meuble assise

- Fourniture et mise en œuvre au droit du dossier et de la tablette d'assise, d'un coussin "Galette" (référence et coloris au choix de l'architecte).

c) Dimensions : Variables suivants plans, coupes et détails architecte.

MEUBLE DE RANGEMENT BAS AVEC PORTES

a) Corps des meubles de rangement bas et façades

- Jouées, séparatifs verticaux, façades en panneaux de 30 mm d'épaisseur de type Baubuche ou équivalent, finition stratifiée type VINCENZA de chez EGGER ou équivalent (Coloris au choix de l'architecte, dans la gamme complète du fabricant : Blanc).
- Plan de travail en panneaux de 30 mm d'épaisseur de type Baubuche ou équivalent, finition stratifiée type VINCENZA de chez EGGER ou équivalent (Coloris au choix de l'architecte, dans la gamme complète du fabricant : Blanc).
- Dossieret en panneaux stratifiée type VINCENZA de chez EGGER ou équivalent (Coloris au choix de l'architecte, dans la gamme complète du fabricant : Blanc).
- Plinthes en retrait en inox de 100 mm de hauteur, fixation invisible à la structure bois.
- Les portes en panneaux de bois hydrofuge épaisseur 30 mm d'épaisseur de type Baubuche ou équivalent, finition stratifiée type VINCENZA de chez EGGER ou équivalent (Coloris au choix de l'architecte, dans la gamme complète du fabricant : Blanc), sur charnières invisibles de type HAFELE DUOMATIC ou équivalent, compris façon de découpes formant prise de main.

- Réaction au feu : M3

- Finition : Sur toutes les faces et chants par vernis fond dur de chez blanchon (ECOLABEL) ou équivalent - 3 couches vernis en atelier.

b) Équipements des meubles de rangement bas

- L'ensemble assemblé, collé et vissé en usine, compris toutes sujétions de découpes.
- Chaque meuble de rangement bas comportera un ensemble de tablettes réglables, l'ensemble en panneaux de type Baubuche ou équivalent.
- Les tablettes seront mises en œuvre sur des taquets en acier brossé.
- Qualité du bois : Choix A
- Réaction au feu : M3
- Finition : Sur toutes les faces et chants par vernis fond dur de chez blanchon (ECOLABEL) ou équivalent - 3 couches vernis en atelier.

c) Dimensions : Variables suivants plans, coupes et détails architecte.

Localisation :

Suivant plans, coupes et carnets de détails architecte pour meuble assise + meuble de rangement bas à RDC (MOB 722), dans l'emprise de l'opération.

4.2.18 MEUBLES BUREAUX MOBILES AVEC RANGEMENTS POUR INFIRMIERES - MOB 723

Fourniture et pose par l'entrepreneur du présent lot de meubles bureaux avec rangements menuisées, qualité Ébénisterie, composée comme suit :

a) Corps du meuble bureau avec rangements

- Jouées, séparatifs verticaux et horizontaux, façades et fond de meuble, en panneaux de 30 mm d'épaisseur de type Baubuche ou équivalent, finition stratifiée type VINCENZA de chez EGGER ou équivalent ([Coloris au choix de l'architecte, dans la gamme complète du fabricant : Blanc](#)).
- Plan de travail, en panneaux de 30 mm d'épaisseur de type Baubuche ou équivalent, finition stratifiée type VINCENZA de chez EGGER ou équivalent ([Coloris au choix de l'architecte, dans la gamme complète du fabricant : Blanc](#)).
- Passe-câbles dans le plan.
- Les portes des blocs de rangement en panneaux de contreplaqué 3 plis de 18 mm d'épaisseur sur charnières invisibles de type HAFELE DUOMATIC ou équivalent
- Intégration au droit des vantaux des portes, de poignées de bord en inox (dimensions suivant plans, coupes et détails architecte).
- L'ensemble des blocs de rangement des meubles bureaux sera posé sur des roulettes.
- Découpes pour la mise en place des équipements électriques.

L'ensemble assemblé, collé et vissé en usine, compris toutes sujétions de découpes.

Réaction au feu : M3

Finition : Sur toutes les faces et chants par vernis mat incolore fond dur de chez blanchon (ECOLABEL) ou équivalent - 3 couches vernis en atelier.

Dimensions : Variables suivants plans, coupes et détails architecte.

Nota : Fourniture et pose des appareillages et équipements techniques, à la charge des corps d'états chargés des travaux d'Électricité.

Localisation :

Suivant plans, coupes et carnets de détails architecte pour meubles bureaux mobiles avec rangements pour infirmières à RDC (MOB 723), dans l'emprise de l'opération.

Lot N°4 - MENUISERIES INTERIEURES (Cpis installations de chantier)	Date : 06/2026
Page 41 / 51	

4.2.19 MEUBLES BUREAUX AVEC RANGEMENTS POUR INFIRMIERES - MOB 724

Fourniture et pose par l'entrepreneur du présent lot de meubles bureaux avec rangements menuisées, qualité Ébénisterie, composée comme suit :

a) Corps du meuble bureau avec rangements

- Jouées, séparatifs verticaux et horizontaux, façades et fond de meuble, en panneaux de 30 mm d'épaisseur de type Baubuche ou équivalent, finition stratifiée type VINCENZA de chez EGGER ou équivalent (Coloris au choix de l'architecte, dans la gamme complète du fabricant : Blanc).
- Plan de travail, en panneaux de 30 mm d'épaisseur de type Baubuche ou équivalent, finition stratifiée type VINCENZA de chez EGGER ou équivalent (Coloris au choix de l'architecte, dans la gamme complète du fabricant : Blanc).
- Passe-câbles dans le plan.
- Les portes des blocs de rangement en panneaux de contreplaqué 3 plis de 18 mm d'épaisseur sur charnières invisibles de type HAFELE DUOMATIC ou équivalent
- Intégration au droit des vantaux des portes, de poignées de bord en inox (dimensions suivant plans, coupes et détails architecte).
- Découpes pour la mise en place des équipements électriques.

L'ensemble assemblé, collé et vissé en usine, compris toutes sujétions de découpes.

Réaction au feu : M3

Finition : Sur toutes les faces et chants par vernis mat incolore fond dur de chez blanchon (ECOLABEL) ou équivalent - 3 couches vernis en atelier.

Dimensions : Variables suivants plans, coupes et détails architecte.

Nota : Fourniture et pose des appareillages et équipements techniques, à la charge des corps d'états chargés des travaux d'Électricité.

Localisation :

Suivant plans, coupes et carnets de détails architecte pour meubles bureaux avec rangements pour infirmières à RDC (MOB 724), dans l'emprise de l'opération.

4.2.20 MEUBLE KITCHENETTE DE L'ESPACE CUISINE - MOB 730

L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture et pose de meubles kitchenette qualité « Ébénisterie », composés comme suit.

a) Corps du meuble bas de la kitchenette avec rangements

- Jouées, séparatifs verticaux, façades et fond de meuble, en panneaux de bois hydrofuge épaisseur 30 mm d'épaisseur de type Baubuche ou équivalent, finition stratifiée type VINCENZA de chez EGGER ou équivalent (Coloris au choix de l'architecte, dans la gamme complète du fabricant : Blanc).
- Le plan de travail en panneaux de bois hydrofuge épaisseur 30 mm d'épaisseur de type Baubuche ou équivalent, finition stratifiée type VINCENZA de chez EGGER ou équivalent (Coloris au choix de l'architecte, dans la gamme complète du fabricant : Blanc).
- Crédence en panneaux stratifiée type VINCENZA de chez EGGER ou équivalent (Coloris au choix de l'architecte, dans la gamme complète du fabricant : Blanc).
- Plinthes en retrait en inox de 100 mm de hauteur, fixation invisible à la structure bois.

- Les portes en panneaux de bois hydrofuge épaisseur 30 mm d'épaisseur de type Baubuche ou équivalent, finition stratifiée type VINCENZA de chez EGGER ou équivalent ([Coloris au choix de l'architecte, dans la gamme complète du fabricant : Blanc](#)), sur charnières invisibles de type HAFELE DUOMATIC ou équivalent, compris façon de découpes formant prise de main.

- Réaction au feu : M3

b) Corps du meuble haut de la kitchenette avec rangements

- Jouées, séparatifs verticaux, façades et fond de meuble, en panneaux de bois hydrofuge épaisseur 30 mm d'épaisseur de type Baubuche ou équivalent, finition stratifiée type VINCENZA de chez EGGER ou équivalent ([Coloris au choix de l'architecte, dans la gamme complète du fabricant : Blanc](#)).

- Le plan de travail en panneaux de bois hydrofuge épaisseur 30 mm d'épaisseur de type Baubuche ou équivalent, finition stratifiée type VINCENZA de chez EGGER ou équivalent ([Coloris au choix de l'architecte, dans la gamme complète du fabricant : Blanc](#)).

- Les portes en panneaux de bois hydrofuge épaisseur 30 mm d'épaisseur de type Baubuche ou équivalent, finition stratifiée type VINCENZA de chez EGGER ou équivalent ([Coloris au choix de l'architecte, dans la gamme complète du fabricant : Blanc](#)), sur charnières invisibles de type HAFELE DUOMATIC ou équivalent, compris façon de découpes formant prise de main.

- Réaction au feu : M3

c) Corps du placard de rangement pour réfrigérateur

- Jouées, séparatifs verticaux, séparatifs horizontaux, fond en panneaux de bois hydrofuge épaisseur 30 mm d'épaisseur de type Baubuche ou équivalent, finition stratifiée type VINCENZA de chez EGGER ou équivalent ([Coloris au choix de l'architecte, dans la gamme complète du fabricant : Blanc](#)).

- Façades arrières en panneaux de bois hydrofuge épaisseur 30 mm d'épaisseur de type Baubuche ou équivalent, finition stratifiée type VINCENZA de chez EGGER ou équivalent ([Coloris au choix de l'architecte, dans la gamme complète du fabricant : Blanc](#)).

- Les portes en panneaux de bois hydrofuge épaisseur 30 mm d'épaisseur de type Baubuche ou équivalent, finition stratifiée type VINCENZA de chez EGGER ou équivalent ([Coloris au choix de l'architecte, dans la gamme complète du fabricant : Blanc](#)), sur charnières invisibles de type HAFELE DUOMATIC ou équivalent

- Intégration au droit des vantaux des portes, de poignées de bord en inox (dimensions suivant plans, coupes et détails architecte).

- Plinthes en retrait en inox de 100 mm de hauteur, fixation invisible à la structure bois.

- Réaction au feu : M3

d) Équipements des meubles kitchenette

- L'ensemble assemblé, collé et vissé en usine, compris toutes sujétions de découpes.

- Chaque meuble de rangement (hors placard de rangement réfrigérateur et meuble haut), comportera un ensemble de tablettes réglables, l'ensemble en panneaux de type Baubuche ou équivalent.

- Les tablettes seront mises en œuvre sur des taquets en acier brossé.

- Qualité du bois : Choix A

- Réaction au feu : M3

- Découpes pour la mise en place des équipements électriques et de plomberie.

- Finition : Sur toutes les faces et chants par vernis fond dur de chez blanchon (ECOLABEL) ou équivalent - 3 couches vernis en atelier.

Nota : Fourniture et pose des appareillages et équipements techniques, à la charge des corps d'états chargés des travaux d'Électricité.

c) Dimensions : Variables suivants plans, coupes et détails architecte.

Lot N°4 - MENUISERIES INTERIEURES (Cpis installations de chantier)	Date : 06/2026
Page 43 / 51	

Localisation :

Suivant plans, coupes et carnets de détails architecte pour meubles kitchenette de l'espace cuisine à RDC (MOB 730), dans l'emprise de l'opération.

4.2.21 MEUBLE EVIER AVEC RANGEMENTS DE L'ESPACE CUISINE - MOB 731

L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture et pose de meubles évier et plan de travail qualité « Ébénisterie », composés comme suit.

a) Corps des meubles évier

- Jouées, séparatifs verticaux, façades et fond de meuble, en panneaux de bois hydrofuge épaisseur 30 mm d'épaisseur de type Baubuche ou équivalent, finition stratifiée type VINCENZA de chez EGGER ou équivalent (Coloris au choix de l'architecte, dans la gamme complète du fabricant : Blanc).
- Le plan de travail en panneaux de bois hydrofuge épaisseur 30 mm d'épaisseur de type Baubuche ou équivalent, finition stratifiée type VINCENZA de chez EGGER ou équivalent (Coloris au choix de l'architecte, dans la gamme complète du fabricant : Blanc).
- En façade de la façade du meuble évier, plan de travail (formant glissière à plateaux), en panneaux de bois hydrofuge épaisseur 30 mm d'épaisseur de type Baubuche ou équivalent, finition stratifiée type VINCENZA de chez EGGER ou équivalent (Coloris au choix de l'architecte, dans la gamme complète du fabricant : Blanc).
- Plinthes en retrait en inox de 100 mm de hauteur, fixation invisible à la structure bois.
- Vantaux coulissant des espaces de rangements en panneaux de bois hydrofuge de 30 mm d'épaisseur de type Baubuche ou équivalent, compris façon de découpes formant prise de main.
- Le guidage des vantaux sera assuré par :
 - o Rails en partie haute et basse du meuble bas, en acier (aspect et finition au choix de l'architecte).
 - o Guidage en partie haute.
 - o Guidage des vantaux en partie haute à l'aide de roulettes avec roulement à bille.

L'ensemble assemblé, collé et vissé en usine, compris toutes sujétions de découpes.

Réaction au feu : M3

Finition : Sur toutes les faces et chants par vernis incolore fond dur de chez blanchon (ECOLABEL) ou équivalent - 3 couches vernis en usine.

Dimensions : Variables suivants plans, coupes et détails architecte.

b) Équipements des meubles évier

- L'ensemble assemblé, collé et vissé en usine, compris toutes sujétions de découpes.
- Chaque meuble évier comportera un ensemble de tablettes réglables, l'ensemble en panneaux de type Baubuche ou équivalent.
- Les tablettes seront mises en œuvre sur des taquets en acier brossé.
- Qualité du bois : Choix A
- Réaction au feu : M3
- Découpes pour la mise en place des équipements électriques et de plomberie.
- Finition : Sur toutes les faces et chants par vernis fond dur de chez blanchon (ECOLABEL) ou équivalent - 3 couches vernis en atelier.

Nota :

- Fourniture et pose des appareillages et équipements techniques, à la charge des corps d'états chargés des travaux d'Électricité.

- Fourniture et pose des appareillages et équipements de plomberie (robinets, évier, cuve, etc....) à la charge des corps d'états chargés des travaux de chauffage, ventilation, plomberie.

c) Dimensions : Variables suivants plans, coupes et détails architecte.

Localisation :

Suivant plans, coupes et carnets de détails architecte pour meubles évier avec rangements de l'espace cuisine à RDC (MOB 731), dans l'emprise de l'opération.

4.2.22 CLAUSTRA SEPARATIF ENTRE ACCUEIL ET COLLATION

Fourniture et pose par l'entrepreneur du présent lot d'un claustra bois (essence du bois à définir par l'architecte), composée comme suit :

1 - Structure du claustra bois

- Claustra bois composé de chevrons bois horizontaux et verticaux (dimensions suivant plans, coupes et détails architecte) formant encadrement du claustra.
- Remplissage de l'encadrement du claustra bois par des chevrons bois verticaux (dimensions suivant plans, coupes et détails architecte).
- Mise en œuvre d'un chevron bois intermédiaire horizontal (dimensions suivant plans, coupes et détails architecte), délimitant la partie haute et basse du claustra bois.
- Réaction au feu : M3

2 - Habillage du claustra bois

En partie basse

Fourniture et pose par l'entrepreneur du présent lot d'un habillage mural en panneaux de bois aggloméré stratifié, de type VICENZA de chez EGGER ou équivalent (Coloris au choix de l'architecte, dans la gamme complète du fabricant : Blanc), dont la dimension des panneaux sera à définir suivant les plans, coupes et détails architecte.

Qualité du bois : Choix A

Réaction au feu : M3

- Mise en œuvre : Fixés mécaniquement sur les montants de la structure du claustra bois.
- Finition : Sur toutes les faces et chants par vernis fond dur de chez blanchon (ECOLABEL) ou équivalent - 3 couches vernis en atelier.
- Dimensions : Conformément aux plans, coupes et détails architecte.

En partie haute

Fourniture et mise en œuvre par l'entrepreneur du présent lot de lames bois verticaux (dimensions suivant plans, coupes et détails architecte), fixés mécaniquement sur les chevrons bois horizontaux en partie haute et basse.

Qualité du bois : Choix A

- Finition : Sur toutes les faces et chants par vernis fond dur de chez blanchon (ECOLABEL) ou équivalent - 3 couches vernis en atelier.
- Dimensions : Conformément aux plans, coupes et détails architecte.

3 - Sujétions de pose

L'entreprise du présent lot doit prendre toutes les sujétions de fixation et de mise en œuvre de l'ensemble.

Localisation :

Suivant plans, coupes et détails architecte pour claustra séparatif entre accueil et collation à RDC, dans l'emprise de l'opération.

4.2.23 CREDENCE SUR FONTAINE A EAU

Fourniture et pose de crédence au droit de la fontaine à eau comprenant :

Crédence d'une hauteur de 40cm, de type DECOCHOC, dimensions suivant plans, coupes et détails architecte.

Coloris et finitions au choix de l'architecte, dans la gamme complète du fabricant.

Toutes sujétions de façon, accessoires de pose et fixations appropriées aux supports.

Localisation :

Suivant plans, coupes et détails architecte, pour crédence sur fontaine à eau du local questionnaire à RDC, dans l'emprise de l'opération.

4.2.24 HABILLAGES MURAUX ACOUSTIQUES EN BOIS

Fourniture et pose d'habillages muraux en bois, non démontables, à parement en bois rainuré, composés comme suit :

1 - Ossature

L'ossature support des habillage muraux sera constituée par une sous construction en bois (dimensions suivant plans, coupes et détails architecte). Mise en œuvre conformément aux prescriptions du fabricant.

2 – Habillage mural

L'habillage mural sera en bois, sapin blanc sans nœuds, veiné de type 625-12-4 de chez LIGNOTREND ou équivalent.

Traitement ignifuge, réaction au feu : B-s2, d0.

3 – Ouvrages divers

La prestation comprendra toutes les sujétions de fixation et de mise en œuvre.

4 - Plan de pose

Création d'un plan d'installation par le prestataire.

Le plan de pose devra se baser sur le plan de travail de l'architecte à l'échelle 1:50.

Cela devra contenir les informations suivantes :

- Contours des surfaces des panneaux avec ouvertures et renforcements, y compris le dimensionnement
- Tous les détails pertinents pour les panneaux doivent être fournis
- Calcul statique avec les détails des panneaux et des fixations. Sans ces informations, la création du plan de pose ne peut pas démarrer.

Le plan de pose contiendra les informations suivantes : disposition des éléments, sens de la pose, traitement des bords, sous-construction représentation des détails importants de l'élément, fixations, numérotation des éléments, dimensionnement pour le taillage des éléments.

Localisation :

Suivant plans, coupes et détails architecte pour l'ensemble des habillages muraux acoustiques en bois intérieurs à RDC, dans l'emprise de l'opération, et notamment :

Niveau RDC

- Local Enregistrement

4.2.25 HABILLAGE MURAUX LISSES EN PANNEAUX BOIS (Au droit du démultiplicateur d'impact)

Fourniture et pose par l'entrepreneur du présent lot d'un habillage mural en panneaux de bois aggloméré stratifié, de type VICENZA de chez EGGER ou équivalent ([Coloris au choix de l'architecte, dans la gamme complète du fabricant : Blanc](#)), dont la dimension des panneaux sera à définir suivant les plans, coupes et détails architecte.

Qualité du bois : Choix A

Réaction au feu : M3

Sujétion :

- Arêtes abattues aux angles saillants.
- Fourniture et pose de tasseaux bois (dimensions suivant plans et détails architecte) entre la paroi béton existante de la cage d'escalier et habillage bois
- Habillage des trappes de visite (finition dito panneaux de bois en surface courante, et au même nu que le revêtement mural)

L'ensemble assemblé par collage.

- Mise en œuvre : Fixés mécaniquement dans murs d'ados.
- Finition : Sur toutes les faces et chants par vernis fond dur de chez blanchon (ECOLABEL) ou équivalent - 3 couches vernis en atelier.
- Dimensions : Variables suivant localisation, conformément aux plans, coupes et détails architecte.

Localisation :

Suivant plans, coupes et détails architecte pour les habillages muraux lisses en panneaux bois au droit du démultiplicateur d'impact (côté cage escalier existant) à RDC, dans l'emprise de l'opération.

4.2.26 HABILLAGE MURAUX LISSES EN PANNEAUX BOIS SUR AUTRES LOCAUX

Fourniture et pose par l'entrepreneur du présent lot d'un habillage mural en panneaux de bois aggloméré stratifié, de type VICENZA de chez EGGER ou équivalent ([Coloris au choix de l'architecte, dans la gamme complète du fabricant : Blanc](#)), dont la dimension des panneaux sera à définir suivant les plans, coupes et détails architecte.

Qualité du bois : Choix A

Réaction au feu : M3

Lot N°4 - MENUISERIES INTERIEURES (Cpis installations de chantier)	Date : 06/2026
Page 47 / 51	

Sujétion :

- Arêtes abattues aux angles saillants.
- Habillage des trappes de visite (finition dito panneaux de bois en surface courante, et au même nu que le revêtement mural)

L'ensemble assemblé par collage.

- Mise en œuvre : Fixation des panneaux bois par collage (type de colle préconisé suivant les recommandations du fabricant) dans murs d'ados (quelque soit sa nature).
- Finition : Sur toutes les faces et chants par vernis fond dur de chez blanchon (ECOLABEL) ou équivalent - 3 couches vernis en atelier.
- Dimensions : Variables suivant localisation, conformément aux plans, coupes et détails architecte.

Localisation :

Suivant plans, coupes et détails architecte pour les habillages muraux lisses en panneaux bois à RDC, dans l'emprise de l'opération.

Niveau RDC

- Salle ouverte
- Prélèvements et Attente prélèvement

4.2.27 TABLETTES BOIS DE FERMETURE DES BÂTIS SUPPORT

Fourniture et pose d'habillages en bois comprenant :

Tablettes bois (essence à définir par l'architecte), épaisseur suivant plans, coupes et détails architecte.

Fixées sur cloisons du bâti support par boulonnage, et équipées de caches fixations circulaires en tôle d'acier inoxydable 316L.

Toutes sujétions de façon, accessoires de pose et fixations appropriées aux supports. Visserie et boulonnerie en acier inoxydable.

Tous les éléments métalliques, compris visserie, boulonnerie, rondelles, etc., seront en acier inoxydable 18/8/2 poli, AISI - qualité répondant à la norme en vigueur NF EN 10.088, de référence 1.44.04.

Longueur et forme, suivant plans Architecte.

Réaction au feu : M3

Finition : Sur toutes les faces et chants par vernis fond dur de chez blanchon (ECOLABEL) ou équivalent - 3 couches vernis en atelier.

Localisation :

Suivant plans, coupes et détails architecte, pour tablettes bois de fermeture des bâtis support à RDC, dans l'emprise de l'opération.

Niveau RDC

- WC H

- WC F

4.2.28 RIDEAUX OCCULTANTS ACOUSTIQUES DE L'ESPACE - REPOS MALAISE

L'entrepreneur du présent corps d'état devra la fourniture et pose de rideaux occultants composés comme suit.

1 – Rail

En aluminium cintrable type SUPER SELFIE de chez SOTEXPRO de 24 x 12 mm.

Support pour suspente en aluminium type SOTEXPRO réf. B2330119, entraxe suspente 60 cm compris fixation à la structure par platine acier.

Glisseur support de rideau tous les 100 mm, compris support, suspendeur, conducteur, embout arrêt de fin, manchon de raccordement, cintrage et tous les accessoires divers.

2 - Rail sur contre-ossature bois

Le rail sera fixé sur une contre-ossature en tasseaux bois à peindre en blanc au lot peinture.

3 – Rideaux occultant acoustique

Rideaux acoustiques de chez TEXAA ou équivalent (Référence produit à définir par l'architecte).

Classement feu : M1

Fixation en partie haute dans rails aluminium.

Couleur : Au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.

- Dimensions : Variables suivant plans, coupes, façades et détails architecte.

- Sujétion : Fourniture et fixation sur chaque rideau de lanceur en acier plastifié.

Localisation :

Suivant plans, coupes, façades et détails architecte pour rideaux occultants acoustiques du local "repos malaise" à RDC, dans l'emprise de l'opération.

4.2.29 PLANS DE SECURITE INCENDIE

Sans objet.

Lot N°4 - MENUISERIES INTERIEURES (Cpis installations de chantier)	Date : 06/2026
Page 49 / 51	

4.2.30 CLOISONS MOBILES BOIS

Fourniture et pose de cloisons mobiles bois composé comme suit :

- Cloison mobile accordéon toute hauteur.
- Cette cloison est constituée de panneaux (8 panneaux) de contreplaqué bois, essence bouleau (dimensions des panneaux suivant plans, coupes et détails architecte).
- La prestation comprendra également les façons de découpes (par évidement) formant poignée aux droits des panneaux de contreplaqué bois.
- Assemblage des panneaux de contreplaqué bois, par des paumelles invisibles, type SIMONSWERK de chez TECTUS ou équivalent.
- Les panneaux sont suspendus à un rail en aluminium (finition du rail au choix de l'architecte) saillant ou encastré dans le plafond, monodirectionnelle.
- Manœuvre manuelle via les poignées de portes suitées au droit des panneaux de contreplaqué bois décrits précédemment.

Classe de réaction au feu : B-s1, d0.

Finition : Sur toutes les faces et chants par vernis mat incolore fond dur de chez blanchon (ECOLABEL) ou équivalent - 3 couches vernis en atelier.

Dimensions des cloisons mobiles : Suivant plans, coupes et détails architecte.

P.V. d'essai de flexion du rail et de résistance à l'arrachement.

Localisation :

Suivant plans, coupes, façades et détails architecte pour cloisons mobiles formant séparatif de l'espace Malaise à RDC, dans l'emprise de l'opération.

4.2.31 DIVERS

4.2.31.1 Combinaisons

Toutes les portes avec serrure de sûreté et cylindre Européen seront prévues avec combinaison sur passe général et partiel.

De plus, l'adjudicataire du présent lot devra se mettre en rapport avec les lots Menuiseries Extérieures et Serrurerie pour la mise au point et l'exécution de ces organigrammes suivant demande du Maître d'Ouvrage.

Il est précisé au présent lot qu'il devra la fourniture et pose par serrure, pour l'ensemble des portes à un et deux vantaux de tous types des différents locaux de 3 clés avec jetons et mousquetons.

4.2.31.2 Précisions complémentaires

Tous les ensembles seront conformes aux dessins (Plans, coupes et détails) joints au présent dossier de consultation.

L'entrepreneur du présent lot devra prévoir tous les remplissages, calfeutrements et habillages nécessaires.

De plus, il devra s'assurer que tous les ouvrages qui ne sont pas énumérés dans son CCTP sont bien effectués par d'autres lots et sinon les prévoira dans son prix afin de permettre une finition soignée et assurer le bon fonctionnement de ses ouvrages.

Les sections et épaisseurs des ouvrages décrits ci-avant sont données à titre indicatif. L'entrepreneur du présent lot est tenu de les vérifier tant sur plan que sur place, étant bien entendu qu'il en reste seul responsable.

En conséquence, avant tout début d'exécution, il devra vérifier sur place les lots de ses ouvrages en coordination avec les lots Gros-Œuvre, doublages et cloisons.